

NATURE DU CONTRAT

SÉLECTION CINTO CAPI Formule Lib'RT est un contrat de capitalisation individuel.

GARANTIES

SÉLECTION CINTO CAPI Formule Lib'RT comporte une garantie (cf. articles 4 des conditions générales) qui donne droit au versement d'un capital ou d'une rente.

La garantie du contrat est exprimée en euros et/ou en unités de compte.

Pour le support en euros CNP PATRIMOINE EUROS Lib'RT 4G et, le cas échéant, pour tout autre support en euros proposé ultérieurement, le contrat ne comporte pas de garantie en capital au moins égale aux sommes versées nettes de frais sur versement, mais il comporte une garantie en capital au moins égale aux sommes versées, nettes de frais sur versement et nettes de frais sur encours annuels.

Pour les supports en unités de compte, les montants investis ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

SÉLECTION CINTO CAPI Formule Lib'RT prévoit une participation aux bénéfices contractuelle (cf. article 3 de l'avenant décrivant les caractéristiques de la Formule Lib'RT).

FACULTÉ DE RACHAT

SÉLECTION CINTO CAPI Formule Lib'RT comporte une faculté de rachat.

Les sommes sont versées par CNP Assurances dans un délai de 60 jours (selon les modalités prévues à l'article 17 des conditions générales et les tableaux des valeurs de rachat figurant à l'annexe 2 des conditions générales et à l'article 4 de l'avenant de la Formule Lib'RT).

FRAIS

Les frais supportés par les supports en unités de compte sont précisés dans les Documents d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) ou dans les prospectus visés par l'AMF ou dans le document décrivant les caractéristiques principales de ces supports.

► Frais à l'entrée et sur versement :

- sur versement initial ou libre de prime : 3 % maximum, appliqués à chaque versement de prime.

► Frais en cours de vie du contrat (frais sur encours) :

- sur le support en euros CNP PATRIMOINE EUROS Lib'RT 4G : 1 % maximum par an.
- sur les supports en unités de compte : 1 % maximum par an.
- sur les supports en unités de compte faisant l'objet de dispositions particulières : 1,5 % maximum par an.
- sur les supports en unités de compte du mode de gestion « Gestion sous Mandat » modalité Pilotée, des frais d'arbitrages forfaitisés de 0,80 % maximum par an s'ajoutent aux frais annuels sur encours.
- sur les supports en unités de compte des modes de gestion « Gestion sous Mandat » modalité Personnalisée et « Gestion Libre Conseillée », des frais d'arbitrages forfaitisés de 1 % maximum par an s'ajoutent aux frais annuels sur encours.

► Frais de sortie :

- Frais en cas de rachat impactant une option faisant l'objet d'un avenant : 5% maximum. Ces frais s'appliquent aux supports en euros et /ou en unités de compte.

► Autres frais :

- Frais d'arbitrage à l'initiative du souscripteur (des co-souscripteurs) : 0,5 % du montant arbitré avec un maximum de 100 € (le premier arbitrage annuel est gratuit) dans le cadre du mode de gestion « Gestion Libre ».
- Frais de garantie associés à une option faisant l'objet d'un avenant : 1,5 % maximum par an. Ces frais s'ajoutent aux frais annuels sur encours sur le(s) support(s) en euros et / ou en unités de compte de l'option.
- Frais d'arbitrage en désinvestissement impactant une option faisant l'objet d'un avenant : 6% maximum. Ces frais s'appliquent aux supports en euros et/ou en unités de compte.
- Frais de renonciation à une option faisant l'objet d'un avenant : 6% maximum. Ces frais s'appliquent aux supports en euros et / ou en unités de compte.

DURÉE DU CONTRAT RECOMMANDÉE

La durée du contrat recommandée dépend notamment de la situation patrimoniale du souscripteur (ou de l'adhérent), de son attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur et des caractéristiques du contrat choisi. Le souscripteur (ou l'adhérent) est invité à demander conseil auprès de son assureur.

Cet encadré a pour objet d'attirer l'attention du souscripteur (ou de l'adhérent) sur certaines dispositions essentielles de la proposition d'assurance (ou du projet de contrat, ou de la notice). Il est important que le souscripteur (ou l'adhérent) lise intégralement la proposition d'assurance (ou le projet de contrat, ou la notice), et pose toutes les questions qu'il estime nécessaires avant de signer le contrat (ou le bulletin d'adhésion).

SÉLECTION CINTO CAPI

Formule Lib'RT

PROJET DE CONTRAT

CONTRAT DE CAPITALISATION INDIVIDUEL

SÉLECTION CINTO CAPI FORMULE Lib'RT (A9A)

CONTRAT DE CAPITALISATION INDIVIDUEL, RÉGI PAR LE CODE DES ASSURANCES

PROJET DE CONTRAT

Le projet de contrat signé par le souscripteur ou les co-souscripteurs vaut contrat.

CAPITALISATION

APPORTEUR

Réseau : Nom de l'apporteur :
Code Appporteur :

MODALITÉS DE SOUSCRIPTION (voir liste des pièces à joindre)

- ☐ Souscription simple
☐ Co-souscription (couple marié)
☐ Co-souscription démembrée avec convention de démembrement (joindre la convention de démembrement)

SOUSCRIPTEUR(S) - PERSONNE(S) PHYSIQUE(S)

(remplir les deux colonnes en cas de co-souscription ou de co-souscription démembrée)

SOUSCRIPTEUR* (et nu-propiétaire le cas échéant)	CO-SOUSCRIPTEUR* (et usufruitier le cas échéant)
☐ M. ☐ Mme ☐ Marié(e) ☐ Célibataire ☐ Veuf(ve) ☐ Divorcé(e) ☐ Partenaire PACS Nom de famille (nom de naissance) : Nom d'usage : Prénoms : Date de naissance : Lieu : Département : Pays de naissance : Nationalité (si plusieurs, préciser) : Téléphone** : E-mail : Résidence fiscale en France : ☐ oui Seuls les résidents fiscaux français peuvent souscrire le contrat. Les souscripteurs s'engagent à fournir les informations relatives à tout changement de situation, notamment fiscale.	☐ M. ☐ Mme ☐ Marié(e) ☐ Célibataire ☐ Veuf(ve) ☐ Divorcé(e) ☐ Partenaire PACS Nom de famille (nom de naissance) : Nom d'usage : Prénoms : Date de naissance : Lieu : Département : Pays de naissance : Nationalité (si plusieurs, préciser) : Téléphone** : E-mail : Résidence fiscale en France : ☐ oui Seuls les résidents fiscaux français peuvent souscrire le contrat. Les souscripteurs s'engagent à fournir les informations relatives à tout changement de situation, notamment fiscale.

* Joindre obligatoirement la photocopie de la pièce d'identité en cours de validité (CNI recto/verso, passeport).

** Nous vous informons que vous avez le droit de vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique, ce qui vous permet de ne pas être démarché par des professionnels avec lesquels vous n'avez pas de contrat en cours (modalités sur le site www.bloctel.gouv.fr)

SOUSCRIPTEUR(S) - PERSONNE(S) PHYSIQUE(S)
(remplir les deux colonnes en cas de co-souscription ou de co-souscription démembrée)

SOUSCRIPTEUR (et nu-propriétaire le cas échéant)	CO-SOUSCRIPTEUR (et usufruitier le cas échéant)
ADRESSE FISCALE EN FRANCE : Rés. Appt. Bât. : N° rue / Lieu-dit : Code postal : Commune : Pays : SI DIFFÉRENTE, ADRESSE POSTALE : Rés. Appt. Bât. : N° rue / Lieu-dit : Code postal : Commune : Pays :	ADRESSE FISCALE EN FRANCE : Rés. Appt. Bât. : N° rue / Lieu-dit : Code postal : Commune : Pays : SI DIFFÉRENTE, ADRESSE POSTALE : Rés. Appt. Bât. : N° rue / Lieu-dit : Code postal : Commune : Pays :

RÉFÉRENCE BANCAIRE DU SOUSCRIPTEUR / DES CO-SOUSCRIPTEURS (JOINDRE UN IBAN)

Coordonnées de votre compte bancaire de prélèvement : IBAN (International Bank Account Number)

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

RÉGIME DE PROTECTION DU SOUSCRIPTEUR - PERSONNE PHYSIQUE

- | | |
|---|--|
| ☐ Aucun | ☐ Majeur protégé sous sauvegarde de justice |
| ☐ Mineur sous administration légale | ☐ Majeur protégé sous curatelle |
| ☐ Mineur sous tutelle | ☐ Majeur protégé sous tutelle |
| ☐ Majeur protégé sous habilitation familiale | ☐ Majeur protégé sous mandat de protection |

RÉGIME DE PROTECTION DU CO-SOUSCRIPTEUR - PERSONNE PHYSIQUE

- | | |
|---|--|
| ☐ Aucun | ☐ Majeur protégé sous sauvegarde de justice |
| ☐ Mineur sous administration légale | ☐ Majeur protégé sous curatelle |
| ☐ Mineur sous tutelle | ☐ Majeur protégé sous tutelle |
| ☐ Majeur protégé sous habilitation familiale | ☐ Majeur protégé sous mandat de protection |

En cas de pluralité de représentants, le premier représentant reçoit et conserve les documents contractuels et les courriers relatifs au contrat. Se reporter à la liste des pièces à joindre.

REPRÉSENTANTS DU SOUSCRIPTEUR

PREMIER REPRÉSENTANT*	SECOND REPRÉSENTANT*
☐ M. ☐ Mme ☐ préposé d'une personne morale Nom de famille (nom de naissance) : Nom d'usage : Prénoms : Dénomination sociale et statut juridique (si personne morale) : Profession (si retraité(e), préciser l'ancienne fonction occupée) : Adresse : Rés. Appt. Bât. : N° rue / Lieu-dit : Code postal : Commune : Téléphone** : E-mail : Nationalité (si plusieurs, préciser) :	☐ M. ☐ Mme ☐ préposé d'une personne morale Nom de famille (nom de naissance) : Nom d'usage : Prénoms : Dénomination sociale et statut juridique (si personne morale) : Profession (si retraité(e), préciser l'ancienne fonction occupée) : Adresse : Rés. Appt. Bât. : N° rue / Lieu-dit : Code postal : Commune : Téléphone** : E-mail : Nationalité (si plusieurs, préciser) :

Résidence fiscale : les représentants s'engagent à fournir les informations relatives à tout changement de situation, notamment fiscale.

REPRÉSENTANTS DU CO-SOUSCRIPTEUR

PREMIER REPRÉSENTANT*

☐ M. ☐ Mme ☐ préposé d'une personne morale

Nom de famille (nom de naissance) :

Nom d'usage :

Prénoms :

Dénomination sociale et statut juridique (si personne morale) :

Profession (si retraité(e), préciser l'ancienne fonction occupée) :

Adresse :

Rés. Appt. Bât. :

N° rue / Lieu-dit :

Code postal :

Commune :

Téléphone** :

E-mail :

Nationalité (si plusieurs, préciser) :

SECOND REPRÉSENTANT*

☐ M. ☐ Mme ☐ préposé d'une personne morale

Nom de famille (nom de naissance) :

Nom d'usage :

Prénoms :

Dénomination sociale et statut juridique (si personne morale) :

Profession (si retraité(e), préciser l'ancienne fonction occupée) :

Adresse :

Rés. Appt. Bât. :

N° rue / Lieu-dit :

Code postal :

Commune :

Téléphone** :

E-mail :

Nationalité (si plusieurs, préciser) :

Résidence fiscale : les représentants s'engagent à fournir les informations relatives à tout changement de situation, notamment fiscale.

* Joindre obligatoirement la photocopie de la pièce d'identité en cours de validité (CNI recto/verso, passeport).

** Nous vous informons que vous avez le droit de vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique, ce qui vous permet de ne pas être démarché par des professionnels avec lesquels vous n'avez pas de contrat en cours (modalités sur le site www.bloctel.gouv.fr)

SOUSCRIPTEUR - PERSONNE MORALE

Nom de la société - raison sociale :

N° de SIRET (à renseigner obligatoirement) :

Code APE (à renseigner obligatoirement) :

Adresse du siège social :

.....

.....

Nom du représentant de la personne morale :

Date de naissance :

Agissant en qualité de :

Téléphone :

Adresse du représentant de la personne morale :

.....

À renseigner obligatoirement :

Option fiscale : ☐ IR ☐ IS ☐ Autre :Nature de la société : ☐ Patrimoniale ☐ Non patrimoniale ☐ Organisme de droit privé sans but lucratif

RAPPEL POUR UN SOUSCRIPTEUR PERSONNE MORALE :

- joindre un extrait de Kbis de moins de 3 mois et les statuts de la société
- joindre une copie de la pièce d'identité en cours de validité du signataire habilité à engager la société
- joindre une copie des pouvoirs accordés au signataire habilité à engager la société

RÉFÉRENCE BANCAIRE DU SOUSCRIPTEUR (JOINDRE UN IBAN)

Coordonnées de votre compte bancaire de prélèvement de la personne morale : IBAN (International Bank Account Number)

.....

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

.....

MODE DE RÉGLEMENT DU VERSEMENT INITIAL

☐ Virement

Coordonnées du compte bancaire : IBAN (International Bank Account Number)

.....

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

.....

☐ Chèque bancaire libellé à l'ordre de CNP Assurances : Numéro du chèque émis d'un compte ouvert au nom du souscripteur/co-souscripteur. Nom de la Banque :

VERSEMENT INITIAL

Tout versement doit être effectué par le débit d'un compte bancaire ouvert au nom du souscripteur/co-souscripteur.

J'effectue un versement initial de € (minimum 250 000 € pour les personnes physiques et 500 000 € pour les personnes morales)
réparti comme suit :

sur le support en euros CNP PATRIMOINE EUROS Lib'RT 4G :

sur le(s) support(s) en unités de compte (répartition à préciser ci-dessous) %

(doit être égal à 100 %)TOTAL %

RÉPARTITION DE LA PART AFFECTÉE AU(X) SUPPORT(S) EN UNITÉS DE COMPTE ENTRE LES MODES DE GESTION

☐ « Gestion Libre » :	 %
ET / OU	
☐ « Gestion sous Mandat Personnalisée » :	 %
OU	
☐ « Gestion sous Mandat Pilotée » :	 %
OU	
☐ « Gestion Libre Conseillée » :	 %
(le total doit être égal à la part affectée au support en unités de compte) TOTAL	 %

MODE DE GESTION « GESTION LIBRE »

MODE DE GESTION « GESTION LIBRE » : RÉPARTITION ENTRE LE(S) SUPPORT(S) EN UNITÉS DE COMPTE (HORS SUPPORT EN EUROS)

Le minimum de versement par support en UC est de 1500 €.

La liste des supports figure dans l'annexe aux conditions générales « Liste des supports en euros et en unités de compte éligibles au contrat Sélection Cinto Capi » remise avec ces dernières. Les codes ISIN et les libellés des supports en unités de compte doivent être renseignés. Le code ISIN fait foi.

L'investissement sur un ou plusieurs support(s) SCPI, OPCI et SCP de SCPI est possible sous réserve de sa (leur) disponibilité au moment de la date d'effet du contrat.

Le total de la répartition doit être égal à 100 %.

Pour les personnes physiques : la part du versement initial destinée à être investie sur les supports en unités de compte est investie obligatoirement sur le support monétaire d'attente du contrat. A l'issue du délai de 30 jours calendaires à compter de la date d'effet du contrat la part du versement initial sera investie sur les supports suivants :

Code ISIN	Nom du support	%
		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%
(Le total investi sur les unités de compte doit être égale à 100 %) TOTAL		%

MODE DE GESTION « GESTION LIBRE CONSEILLÉE »
(ce mode de gestion est uniquement accessible à la clientèle directe de NATIXIS WEALTH MANAGEMENT)

☐ Je reconnais avoir signé la convention de conseil associée et de transmission d'arbitrages dans le cadre du mode de gestion « Gestion Libre Conseillée ».

Pour permettre le prélèvement des frais, 2 % seront investis sur le support en euros CNP PATRIMOINE EUROS B.

MODE DE GESTION « GESTION SOUS MANDAT »

« GESTION SOUS MANDAT » MODALITÉ PERSONNALISÉE

☐ Je reconnais avoir signé le mandat d'arbitrage prévu à cet effet.

Pour permettre le prélèvement des frais, 2 % seront investis sur le support en euros CNP PATRIMOINE EUROS B.

Je reconnais avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement de la « Gestion sous Mandat » modalité Personnalisée décrites dans les conditions générales et le mandat d'arbitrage.

« GESTION SOUS MANDAT » MODALITÉ PILOTÉE

Je donne mandat à l'assureur qui l'accepte de me représenter pour les missions décrites à l'article 14.1 des conditions générales SÉLECTION CINTO et à l'annexe complémentaire « Descriptif des orientations de gestion du mode « Gestion sous Mandat » modalité Pilotée » dans le respect de l'orientation de gestion choisie ci-après.

Choix de l'orientation de gestion : ☐ Modérée Actions ☐ Équilibre ☐ Patrimoniale ☐ Vitalité ☐ Audace

Je reconnais avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement de la « Gestion sous Mandat » modalité Pilotée décrites dans les conditions générales.

MODE DE RÉGLEMENT DU VERSEMENT INITIAL

☐ Virement

Coordonnées du compte bancaire : IBAN (International Bank Account Number)

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

☐ Chèque bancaire libellé à l'ordre de CNP Assurances : Nom de la Banque :

N° du chèque : émis d'un compte ouvert au nom du souscripteur/co-souscripteur.

FRAIS APPLIQUÉS

Versement initial

Les frais sur versement sont de %

Frais sur encours

Les frais sur le support CNP PATRIMOINE EUROS Lib'RT 4G sont de %

Les frais sur les supports en unités de compte sont de %

Les frais d'arbitrages forfaitisés* sont de %

* modes de gestion « Gestion sous Mandat » modalités Personnalisée et Pilotée et « Gestion Libre Conseillée ».

Les frais sur encours sur les supports en unités de compte faisant l'objet de dispositions particulières sont de 1,50 % maximum.

AUTRES INFORMATIONS

☐ Nantissement (joindre les pièces justificatives)

☐ Délégation de créance (joindre l'acte de délégation de créance)

DÉCLARATIONS DU SOUSCRIPTEUR OU DES CO-SOUSCRIPTEURS

Je souscris (nous souscrivons) le contrat SÉLECTION CINTO CAPI Formule Lib'RT assuré par CNP Assurances et je déclare (nous déclarons) exact l'ensemble des renseignements communiqués.

Pour toutes les opérations ultérieures sur mon (notre) contrat, je me rapprocherai (nous nous rapprocherons) de mon (notre) conseiller qui pourra me (nous) délivrer un conseil adapté à ma (notre) situation.

Je reconnais (nous reconnaissons) en application des articles L 132-5-2 et A 132-4 du code des assurances avoir reçu et pris connaissance du (des) document(s) décrivant les caractéristiques principales du support en unités de compte que j'ai (nous avons) choisi dans le cadre de la Formule Lib'RT du mode de gestion « Gestion Libre » ainsi que des conditions générales du contrat d'assurance SÉLECTION CINTO CAPI comportant les informations suivantes :

- les dispositions essentielles du contrat,
- les conditions d'exercice de la faculté de renonciation,
- un modèle de lettre de renonciation,
- les simulations de valeurs de rachat sur les 8 premières années du contrat lorsque les tableaux de valeurs de rachat ne peuvent être établis,
- les annexes relatives aux supports éligibles au contrat SÉLECTION CINTO CAPI,
- ainsi que l'avenant décrivant les caractéristiques de la Formule Lib'RT.

J'ai (nous avons) été informé(s) que des informations complémentaires seront communiquées dans les conditions particulières qui seront remises ultérieurement par mon (notre) conseiller contre signature. Si ces informations ne sont pas parvenues dans un délai de 8 semaines, je (nous) prendrai (prendrons) contact avec le conseiller.

Dans le cadre de la co-souscription, nous reconnaissons avoir été informés des dispositions qui régissent la co-souscription et que notre situation matrimoniale correspond aux régimes matrimoniaux énoncés dans les conditions générales.

Dans le cadre de la co-souscription démembrée, nous reconnaissons avoir signé une convention de démembrement et en avoir remis un exemplaire à l'assureur.

Dans le cadre du mode de gestion « Gestion sous Mandat », je reconnais (nous reconnaissons) avoir reçu et signé un exemplaire du mandat d'arbitrage précisant notamment l'orientation de gestion que j'ai (nous avons) choisie.

Dans le cadre du mode de gestion « Gestion Libre Conseillée », je reconnais (nous reconnaissons) avoir reçu et signé un exemplaire des annexes associées à ce mode de gestion, transmis par le conseiller à l'assureur.

Dans le cadre d'une option donnant lieu à un avenant, je reconnais (nous reconnaissons) avoir reçu et signé un exemplaire de l'avenant décrivant les caractéristiques de cette option.

Dans le cadre d'une option donnant lieu à un avenant, j'ai été informé (nous avons été informés) que les frais de garantie personnalisés de l'option me (nous) seront communiqués dans les conditions particulières.

J'accepte (nous acceptons) par avance de fournir tout renseignement ou pièce justificative sur l'origine des fonds versés sur mon (notre) contrat de capitalisation et la destination des fonds en cas de sortie de mon (notre) contrat de capitalisation dans le cadre des obligations auxquelles est soumis tout assureur en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Je reconnais que conformément à la loi « Informatique et Libertés » modifiée, la collecte de mes données à caractère personnel est nécessaire pour la gestion de mon contrat de capitalisation par CNP Assurances ou par NATIXIS WEALTH MANAGEMENT.

Les traitements de ces données ont pour finalités :

- pour NATIXIS WEALTH MANAGEMENT et pour CNP Assurances : la passation, la gestion et l'exécution des contrats de capitalisation ; l'exercice des recours et la gestion des réclamations et contentieux ; l'exécution des dispositions légales, réglementaires et administratives en vigueur notamment la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption ; les statistiques commerciales ; l'amélioration du service au client permettant d'offrir un contrat ou une prestation complémentaire ; la gestion des avis des personnes sur les produits et services ;
- pour NATIXIS WEALTH MANAGEMENT : les opérations relatives à la gestion des clients et à la prospection commerciale ;
- pour CNP Assurances : l'élaboration des statistiques et études actuarielles.

Les destinataires de ces données personnelles sont dans le strict cadre des finalités énoncées ci-dessus : les personnels de CNP Assurances ou de NATIXIS WEALTH MANAGEMENT, de leurs prestataires, partenaires, sous-traitants, réassureurs respectifs et, s'il y a lieu, les organismes sociaux des personnes impliquées, les intermédiaires d'assurance, ainsi que les personnes intéressées au contrat.

Mes données seront conservées jusqu'à expiration à la fois des délais de prescription légaux et des délais prévus par les différentes obligations de conservation imposées par la réglementation (pour en savoir plus sur la protection des données : www.cnp.fr/Particulier/Information-reglementee). Je dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de retrait du consentement au traitement de mes données personnelles ainsi que du droit de demander la limitation du traitement ou de m'y opposer en contactant directement :

- NATIXIS WEALTH MANAGEMENT : par courrier (115 rue Montmartre CS 21818 - 75080 Paris Cedex 02), ou par courriel (dataprotect.wealthmanagement@natixis.com).

- CNP Assurances : par courrier (CNP Assurances - Délégué à la Protection des Données, 4 Place Raoul Dautry, 75716 Paris Cedex 15) ou par courriel (dpo@cnp.fr).

Je peux également demander la portabilité des données que j'ai transmises lorsqu'elles étaient nécessaires au contrat ou lorsque mon consentement était requis. Je dispose également du droit de prévoir des directives relatives au sort de mes données à caractère personnel après mon décès. Les réclamations touchant à la collecte ou au traitement de mes données à caractère personnel pourront être adressées au service du Délégué à la Protection des Données, dont les coordonnées ont été précisées ci-dessus. En cas de désaccord persistant concernant mes données, j'ai le droit de saisir la CNIL à l'adresse suivante : Commission Nationale Informatique et Libertés, 3 place de Fontenoy 75007 Paris, <https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil>, 01 53 73 22 22.

Pour les personnes physiques uniquement :

Je peux (nous pouvons) renoncer à mon (notre) contrat SÉLECTION CINTO CAPI Formule Lib'RT dans les trente jours calendaires révolus suivant la conclusion du contrat. Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception envoyée à l'adresse suivante : CNP PATRIMOINE - 60002 - 13081 Aix en Provence Cedex 3 ou par envoi recommandé électronique avec avis de réception à l'adresse électronique suivante ops.cnp@myqiservices.com.

Elle peut être rédigée selon le modèle suivant : « Je (nous) soussigné(s) M. (nom, prénom) ... résidant à (adresse) ... déclare (déclarons) renoncer à mon (notre) contrat SÉLECTION CINTO CAPI Formule Lib'RT n° ... (indiquer le numéro de souscription) que j'ai (nous avons) signé le ... (date de souscription) à ... (lieu de souscription) Je déclare (nous déclarons) renoncer à mon (notre) contrat pour le motif* suivant Le ... (date de la renonciation) et signature(s) du souscripteur / des co-souscripteurs. » (*Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption, indiquer la raison de votre renonciation au contrat).

Fait à le en 4 exemplaires,

« Je certifie l'exactitude des renseignements portés ci-dessus » Signature du souscripteur (personne physique ou représentant de la personne morale)	« Je certifie l'exactitude des renseignements portés ci-dessus » Signature du co-souscripteur (le cas échéant)	Signature(s) précédée(s) des nom, prénom et qualité* « Je certifie (nous certifions) l'exactitude des renseignements portés ci-dessus » Signature(s) du (des) représentant(s) du mineur ou majeur protégé	« Je certifie avoir vérifié l'origine des fonds conformément aux procédures en vigueur » Signature du conseiller/courtier Nom et prénom : Signature : Téléphone :
---	---	---	--

* Indiquer pour les mineurs : parents du mineur ou père ou mère ou tuteur et pour les majeurs protégés : tuteur ou curateur ou mandataire de sauvegarde de justice ou mandataire de protection future ou personne habilitée et se reporter à la liste des pièces justificatives.

RECUEIL D'INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

CAPITALISATION

PERSONNE MORALE

Le recueil doit être complété et signé par le Conseiller et le Client pour toute opération visée dans la présente fiche, et accompagné d'un (de) justificatif(s) pour tout versement dès le 1^{er} euro.

INFORMATIONS SUR LE CONTRAT

Nom de l'assureur :
 Nom du contrat : N° du contrat :
 Entrée en relation avec le conseiller : ☐ < 1 an ☐ de 1 à 5 ans ☐ > à 5 ans

INFORMATIONS SUR LA PERSONNE MORALE

Dénomination sociale :
 Forme juridique : Capital social :
 Description de l'activité :
 Date : [] [] [] [] [] [] et lieu de création :
 Adresse du siège social :
 Code NAF (voir liste en annexe) : Numéro de Siren :
 Si la personne morale est une association, Numéro NRA⁽¹⁾ :
 (1) à renseigner obligatoirement et uniquement pour les contrats La Mondiale Partenaire
 Si la personne morale exerce une activité commerciale, indiquez ses principaux fournisseurs et typologie de clientèle :

Indiquez les zones géographiques de l'activité et flux transfrontaliers récurrents :

Nom et Prénom du représentant légal :
 Fonction du représentant légal :
 Date de naissance : [] [] [] [] [] [] Lieu de naissance :

Pièce d'identité du représentant légal produite (joindre une copie recto/verso de la pièce d'identité en cours de validité)

☐ CNI ☐ Passeport ☐ Titre de séjour ou de résident

Identification des bénéficiaires effectifs (Personne physique)⁽²⁾

On entend par bénéficiaires effectifs les personnes physiques qui contrôlent directement ou indirectement le client personne morale :

- ▶ soit parce qu'elles exercent un pouvoir de contrôle sur les organes de gestion, d'administration ou de direction de la personne morale ou sur l'assemblée générale de cette dernière ;
- ▶ soit parce qu'elles détiennent, directement ou indirectement, 25 % ou plus du capital social ou des droits de vote de la personne morale, s'il s'agit d'une société.

Sont donc concernés le(s) représentant(s) légal (légaux) de la personne morale ainsi que les associés de 25 % ou plus.

Nom : Prénom : Date de naissance : [] [] [] [] [] []

Adresse :

Cocher la (les) case(s) correspondante(s) : ☐ Actionnaire > 25 % ☐ Représentant légal

Nom : Prénom : Date de naissance : [] [] [] [] [] []

Adresse :

Cocher la (les) case(s) correspondante(s) : ☐ Actionnaire > 25 % ☐ Représentant légal

Nom : Prénom : Date de naissance : [] [] [] [] [] []

Adresse :

Cocher la (les) case(s) correspondante(s) : ☐ Actionnaire > 25 % ☐ Représentant légal

Nom : Prénom : Date de naissance : [] [] [] [] [] []

Adresse :

Cocher la (les) case(s) correspondante(s) : ☐ Actionnaire > 25 % ☐ Représentant légal

Nom : Prénom : Date de naissance : [] [] [] [] [] []

Adresse :

Cocher la (les) case(s) correspondante(s) : ☐ Actionnaire > 25 % ☐ Représentant légal

RETRAIT / MONTANT

Montant : €

☐ Rachat total ☐ Rachat partiel ☐ Avance

☐ Autres, précisez :

But de l'opération (Justification économique de l'opération d'assurance déclarée par le client)

☐ Arbitrage ou transfert d'épargne (interne / externe)), précisez :☐ Investissement, précisez :

☐ Autres, précisez :

AUTRES OPÉRATIONS / MONTANT

Montant : €

☐ Nantissement ☐ Prestations vers l'Étranger☐ Opération atypique, précisez :

J'atteste de l'exactitude des informations ci-dessus et reconnais avoir été informé que celles-ci sont obligatoires.

Fait à : Le

--	--

--	--

--	--	--	--

SIGNATURE DU CONSEILLER

(Code + Cachet)

SIGNATURE(S) DU (DES) REPRÉSENTANT(S)

(Précédée(s) de la mention « lu et approuvé »)

Cachet de la personne morale.

Cette fiche est destinée à répondre aux obligations professionnelles liées à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme relative à la connaissance du client. Les informations ci-dessus sont recueillies en application de l'article L561-6 du Code Monétaire et Financier.

techniques et organisationnelles appropriées afin de s'assurer que les traitements de données à caractère personnel qu'elle effectue sont conformes à la législation applicable. Les données recueillies au moyen de ce formulaire sont obligatoires, et nécessaire pour répondre à nos obligations légales et réglementaires.

Vous bénéficiez à tout moment pour les données vous concernant et dans les conditions prévues par la réglementation, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement, à la portabilité, à communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès, de retrait de leur consentement (si donné) et du droit de former une réclamation auprès de l'autorité compétente.

Les informations vous expliquant pourquoi et comment les données que Natixis Wealth Management collecte sont utilisées, combien de temps elle seront conservées ainsi que les droits dont vous disposez sur vos données, figurent dans la Notice d'information sur la protection des données à caractère personnel.

Vous pouvez accéder au contenu de celle-ci à tout moment sur notre site Internet www.wealthmanagement.natixis.com, ou en obtenir un exemplaire auprès de votre intermédiaire habituel.

RECUEIL D'INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

CAPITALISATION

ANNEXES

PERSONNE MORALE

POUR VOTRE INFORMATION

DÉFINITION DES PERSONNES POLITIQUEMENT EXPOSÉES

SONT CONSIDÉRÉES COMME DES P.P.E.

Les clients qui exercent ou ont cessé d'exercer depuis moins d'un an, l'une des fonctions suivantes :

1. Chef d'État, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission Européenne ;
2. Membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen ;
3. Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction ;
4. Membre d'une cour des comptes ;
5. Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale ;
6. Ambassadeur, chargé d'affaires, consul général et consul de carrière ;
7. Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ;
8. Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique ;
9. Dirigeant d'une institution internationale publique créée par un traité.

Y COMPRIS LES MEMBRES DIRECTS DE LEUR FAMILLE

1. Le conjoint ou le concubin notoire ;
2. Le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ;
3. En ligne directe, les ascendants, descendants et alliés, au premier degré, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère.

OU LES PERSONNES CONNUES POUR LEUR ÊTRE ÉTROITEMENT ASSOCIÉES

1. Toute personne physique identifiée comme étant le bénéficiaire effectif d'une personne morale conjointement avec ce client ;
2. Toute personne physique connue comme entretenant des liens d'affaires étroits avec ce client.

LISTE DES CODES NAF

A Agriculture, sylviculture et pêche	L Activités immobilières
B Industries extractives	M Activités spécialisées, scientifiques et techniques
C Industrie manufacturière	N Activités de services administratifs et de soutien Administration publique
D Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	O Enseignement
E Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	P Santé humaine et action sociale
F Construction	Q Arts, spectacles et activités récréatives
G Commerce réparation d'automobiles et de motocycles	R Autres activités de services
H Transports et entreposage	S Activités des ménages en tant qu'employeurs
I Hébergement et restauration	T Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
J Information et communication	U Activités extra-territoriales
K Activités financières et d'assurance	

LISTE DES JUSTIFICATIFS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT SELON L'ORIGINE DES FONDS AFFECTÉS À L'OPÉRATION► Pour tout versement dès le 1^{er} euro

- TRÉSORERIE** ☐ Relevé de portefeuille et s'il y a lieu, ordre de virement correspondant à la sortie des fonds du portefeuille
ou ☐ Relevé de situation de contrat
ou ☐ Ordre de mouvements de valeurs mobilières
ou ☐ Avenant de rachat du contrat (*Informations obligatoires : date du placement, durée de détention, n° du compte ou du contrat, nom de l'établissement conservateur, montant correspondant au montant à justifier*)

VENTE DE BIENS MOBILIERS (PARTICIPATION, FONDS DE COMMERCE, PARTS OU ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ...)

- ☐ Acte de vente signé par les intervenants
ou ☐ Copie des annonces légales pour les cessions de fonds de commerce
ou ☐ Attestation notariée / attestation d'avocat conseil
(*Informations obligatoires : nature, date et prix de la vente + date d'acquisition + nom et n° Siret de la société vendue*)

VENTE DE BIENS IMMOBILIERS

- ☐ Attestation notariée
ou ☐ Acte de vente signé par les intervenants (*Informations obligatoires : date, objet et prix de la vente*)

- AUTRES** ☐ Justificatifs appropriés

SÉLECTION CINTO CAPI

(A9A)

AUTO-CERTIFICATION DE RÉSIDENCE FISCALE - PERSONNE MORALE

CAPITALISATION

Cette auto-certification de résidence fiscale doit impérativement être remplie par les souscripteurs et les bénéficiaires de contrats¹ personnes morales à compter du 1^{er} janvier 2016. Elle a pour vocation de permettre à votre assureur de se conformer à ses obligations concernant l'échange automatique d'informations relatif aux comptes en matière fiscale². CNP Assurances doit effectuer des diligences d'identification dans le cadre desquelles s'inscrit la présente auto-certification. Dans ce contexte, CNP Assurances remplit des obligations déclaratives annuelles à l'égard de l'administration fiscale française concernant les contrats des personnes non résidentes fiscales en France.

CNP Assurances pourra demander tous justificatifs aux souscripteurs et bénéficiaires des contrats d'assurances afin de lever toute ambiguïté quant à son statut et/ou sa (ses) résidence(s) fiscale(s). À défaut de transmission des justificatifs, CNP Assurances effectuera une déclaration à l'administration fiscale française des souscripteurs et bénéficiaires sur la base de l'ensemble des indices de résidence fiscale. De la même manière, à défaut de statut, l'entité sera considérée comme une Entité Non Financière Passive et les bénéficiaires effectifs feront l'objet d'une déclaration à l'administration fiscale française sur la base des informations dont dispose CNP Assurances.

IDENTIFICATION

Dénomination sociale de la personne morale :

Représentée par :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Adresse du siège social :

Rés. Appt. Bât.

N° rue / Lieu-dit

Code postal

Commune

Pays

Adresse de l'établissement (si différent du siège social)

Rés. Appt. Bât.

N° rue / Lieu-dit

Code postal

Commune

Pays

Numéro d'identification :

N° RCS ou RM

Lieu

Autres n° d'identification

Code NACE

NATIONALITÉ / CITOYENNETÉ ET RÉSIDENCE FISCALE

Avez-vous la nationalité / citoyenneté américaine (États Unis d'Amérique)⁴ ?

☐ OUI ☐ NON

Avez-vous votre résidence fiscale⁵ en France ?

☐ OUI ☐ NON

Avez-vous une (des) résidence(s) fiscale(s)⁵ hors de France ?

☐ OUI ☐ NON

Répondre impérativement à
chaque question quelle que
soit votre situation

En cas de résidences multiples, veuillez indiquer ci-dessous le(s) autre(s) pays de résidence fiscale ainsi que le(s) Numéro(s) d'Identification Fiscale :

Pays de résidence fiscale :

Numéro d'Identification Fiscale (NIF)^{6 7} ou Non Applicable (NA) ^{6 7} en l'absence de NIF délivré par les autorités du pays de résidence fiscale :

Pays de résidence fiscale :

Numéro d'Identification Fiscale (NIF) ^{6 7} ou Non Applicable (NA) ^{6 7} en l'absence de NIF délivré par les autorités du pays de résidence fiscale :

Pays de résidence fiscale :

Numéro d'Identification Fiscale (NIF) ^{6 7} ou Non Applicable (NA) ^{6 7} en l'absence de NIF délivré par les autorités du pays de résidence fiscale :

STATUT

Nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer à laquelle des catégories suivantes, le souscripteur ou bénéficiaire appartient³.

Institution financière⁴
☐ OUI ☐ NON

Si vous avez répondu OUI, veuillez indiquer le numéro GIIN (« Global Intermediary Identification Number ») :

GIIN :

- En cas de statut n'exigeant pas l'obtention d'un GIIN, veuillez indiquer le statut correspondant :

Statut :

- En cas de résidence fiscale dans un pays non-partenaire à l'échange automatique d'informations, veuillez indiquer s'il s'agit d'une entité d'investissement dont 50 % de ses revenus bruts proviennent d'une activité d'investissement, de réinvestissement ou de négociation d'actifs financiers et qu'elle est gérée par une institution financière :

☐ OUI ☐ NON

- Si oui, parmi les personnes physiques bénéficiaires effectifs, c'est-à-dire détenant le contrôle de l'entité conformément à la notion de bénéficiaire effectif issue de la réglementation de lutte anti-blanchiment (« LCB »), existe-il des non-résidents ou des personnes de nationalité/citoyenneté américaine ?

☐ OUI ☐ NON

► Remplir obligatoirement la rubrique « Bénéficiaires effectifs »

SOCIÉTÉ COTÉE EN BOURSE ou filiale contrôlée par une société cotée en bourse

☐ OUI ☐ NON

ENTITÉ PUBLIQUE

☐ OUI ☐ NON

ORGANISATION INTERNATIONALE

☐ OUI ☐ NON

ENTITÉ EXCLUE par les textes en vigueur en matière d'échange automatique d'informations

☐ OUI ☐ NON

ENTITÉ NON FINANCIÈRE dont la part des revenus passifs⁵ représente **moins de 50 %** du total des revenus (« **ENF Active** ») ou autre « **ENF Active** » à l'exception d'une société cotée ou affiliée, une entité publique ou une organisation internationale (cf. définition en Annexe)

☐ OUI ☐ NON

ENTITÉ NON FINANCIÈRE dont la part des revenus passifs⁵ représente **plus de 50 %** du total des revenus (« **ENF Passive** »)

Si oui, y a-t-il des personnes physiques bénéficiaires effectifs, non-résidents ou de nationalité/citoyenneté américaine, détenant le contrôle de l'entité conformément à la notion de bénéficiaire effectif issue de la réglementation de lutte anti-blanchiment (« **LAB** ») (cf. définition en Annexe) ?

☐ OUI ☐ NON

► Remplir obligatoirement la rubrique « Bénéficiaires effectifs »

BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS

Veuillez lister les différents bénéficiaire effectifs et **en cas de résidences fiscales multiples d'un bénéficiaire effectif**, veuillez les indiquer successivement :

BÉNÉFICIAIRE 1

Nom : Prénom :

Adresse :

Date de naissance : Pays de naissance :

1- Pays de résidence fiscale : NIF/NA⁶⁷ :

2- Pays de résidence fiscale : NIF/NA⁶⁷ :

BÉNÉFICIAIRE 2

Nom : Prénom :

Adresse :

Date de naissance : Pays de naissance :

1- Pays de résidence fiscale : NIF/NA⁶⁷ :

2- Pays de résidence fiscale : NIF/NA⁶⁷ :

BÉNÉFICIAIRE 3

Nom : Prénom :

Adresse :

Date de naissance : Pays de naissance :

1- Pays de résidence fiscale : NIF/NA⁶⁷ :

2- Pays de résidence fiscale : NIF/NA⁶⁷ :

BÉNÉFICIAIRE 4

Nom : Prénom :

Adresse :

Date de naissance : Pays de naissance :

1- Pays de résidence fiscale : NIF/NA⁶⁷ :

2- Pays de résidence fiscale : NIF/NA⁶⁷ :

BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS

Veillez lister les différents bénéficiaire effectifs et **en cas de résidences fiscales multiples d'un bénéficiaire effectif**, veuillez les indiquer successivement :

BÉNÉFICIAIRE 5

Nom : Prénom :

Adresse :

Date de naissance : Pays de naissance :

1- Pays de résidence fiscale : NIF/NA ^{6 7} :2- Pays de résidence fiscale : NIF/NA ^{6 7} :

BÉNÉFICIAIRE 6

Nom : Prénom :

Adresse :

Date de naissance : Pays de naissance :

1- Pays de résidence fiscale : NIF/NA ^{6 7} :2- Pays de résidence fiscale : NIF/NA ^{6 7} :**DÉCLARATION**

Le souscripteur ou bénéficiaire certifie l'exactitude et l'exhaustivité des informations renseignées ci-dessus via ses propres déclarations et sous sa responsabilité, et s'engage à informer immédiatement CNP Assurances tout changement de résidence fiscale et/ou de statut nécessitant la mise à jour de cette déclaration. À défaut de communiquer tout ou partie des données ou d'incohérences/contradictions non justifiées entre les affirmations déclarées dans cette auto-certification et les autres informations dont dispose CNP Assurances, ce dernier déclarera à l'administration fiscale française les comptes du titulaire du compte sur la base des indices de résidence à des fins fiscales déjà connus de CNP Assurances, si la réglementation concernant l'échange automatique d'informations l'exige. L'administration fiscale française transmettra ces informations aux administrations fiscales du ou des pays de résidence à des fins fiscales concernées.

De plus, à défaut de communiquer son statut, le titulaire du compte sera considéré comme une Entité Non Financière Passive et les bénéficiaires effectifs feront l'objet d'une déclaration à l'administration fiscale française sur la base des informations dont dispose CNP Assurances les concernant, si la réglementation concernant l'échange automatique d'informations l'exige. L'administration fiscale française transmettra ces informations aux administrations fiscales du ou des pays de résidence à des fins fiscales concernées.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ou faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié est puni, conformément à l'article 441-7 du Code pénal, d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende. Ces peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.

Ces informations sont destinées à l'assureur et aux autorités fiscales. Par ailleurs, en vue de satisfaire aux obligations fiscales et réglementaires, CNP Assurances ou l'une de ses filiales, peut être amenée à communiquer des informations à des autorités administratives ou judiciaires légalement habilitées.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données personnelles. Lorsqu'un consentement est nécessaire au traitement, vous disposez du droit de le retirer. Sous certaines conditions réglementaires, vous disposez du droit de demander la limitation du traitement ou de vous y opposer. Vous pouvez exercer ces différents droits en vous rendant sur www.cnp.fr/particulier/deja-assure, ou en contactant directement le service Data Protection Officer (DPO) par courrier (CNP Assurances - Délégué à la Protection des Données, 4 Place Raoul Dautry, 75716 Paris Cedex 15) ou par courriel (dpo@cnp.fr).

Vous pouvez également demander la portabilité des données que vous avez transmises lorsqu'elles étaient nécessaires au contrat ou lorsque votre consentement était requis.

Vous disposez également du droit de prévoir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès.

Les réclamations touchant à la collecte ou au traitement de vos données à caractère personnel pourront être adressées au service du Délégué à la Protection des Données, dont les coordonnées ont été précisées ci-dessus. En cas de désaccord persistant concernant vos données, vous avez le droit de saisir la CNIL à l'adresse suivante : Commission Nationale Informatique et Libertés, 3 place de Fontenoy 75007 Paris, <https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil>, 01 53 73 22 22.

Fait à, le

Représentant autorisé**Signature :**

Nom :

Prénom :

Fonction au sein de l'entité :

Contrat assuré par CNP Assurances

Siège social : 4 place Raoul Dautry - 75716 Paris Cedex 15

Société Anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré - 341 737 062 RCS Paris - Entreprise régie par le code des assurances - GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

ANNEXE - DÉFINITION

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après une définition des termes « Entité », « ENF », « ENF Active », « ENF Passive » au sens des obligations relatives à l'échange automatique d'informations.

Entité : Le terme « Entité » désigne une personne morale ou une construction juridique, tel qu'un trust.

ENF : Le terme « Entité Non Financière » désigne dans le cadre de la DAC, une Entité qui n'est pas une Institution financière. Dans le cadre de FATCA, le terme « ENF » désigne une Entité non américaine qui n'est pas une Institution Financière Etrangère au sens donné à cette expression dans la réglementation pertinente du Trésor des Etats-Unis ou est une entité décrite à l'alinéa h de la définition d'ENF Active ci-dessous, ainsi que toute Entité non américaine qui est établie sur le territoire français ou d'une autre Juridiction partenaire et qui n'est pas une Institution financière.

ENF Passive : L'expression « ENF Passive » désigne une ENF qui n'est pas une ENF Active (c.f. définition infra), ou qui n'est pas :

Dans le cadre de FATCA, une société de personnes étrangère susceptible de faire l'objet d'une retenue à la source ou un trust étranger susceptible de faire l'objet d'une retenue à la source conformément à la réglementation pertinente du Trésor des Etats-Unis.

Dans le cadre de la DAC, une Entité d'investissement qui n'est pas une Institution financière d'une Juridiction partenaire et dont les revenus bruts proviennent principalement d'une activité d'investissement, de réinvestissement ou de négociation d'Actifs financiers, si l'Entité est gérée par une autre Entité qui est un Établissement de dépôt, un Établissement gérant des dépôts de titres, un Organisme d'assurance particulier ou une Entité d'investissement.

ENF Active : L'expression « ENF Active » désigne toute ENF qui satisfait à l'un des critères suivants :

- Moins de 50 % des revenus bruts de l'ENF au titre de l'année civile précédente ou d'une autre période de référence comptable pertinente sont des revenus passifs et moins de 50 % des actifs détenus par l'ENF au cours de l'année civile précédente ou d'une autre période de référence comptable pertinente sont des actifs qui produisent ou qui sont détenus pour produire des revenus passifs ;
- Les actions de l'ENF font l'objet de transactions régulières sur un marché boursier réglementé ou l'ENF est une Entité liée à une Entité dont les actions font l'objet de transactions régulières sur un marché boursier réglementé ;
- L'ENF est une Entité publique, une Organisation internationale, une Banque centrale ou une Entité détenue à 100 % par une ou plusieurs des structures précitées ;
- Les activités de l'ENF consistent pour l'essentiel à détenir (en tout ou en partie) les actions émises par une ou plusieurs filiales dont les activités ne sont pas celles d'une Institution financière ou à proposer des financements ou des services à ces filiales. Une ENF ne peut prétendre à ce statut si elle opère (ou se présente) comme un fonds de placement, tel qu'un fonds de capital-investissement, un fonds de capital-risque, un fonds de rachat d'entreprise par endettement ou tout autre organisme de placement dont l'objet est d'acquiescer ou de financer des sociétés puis d'y détenir des participations à des fins de placement ;
- L'ENF n'exerce pas encore d'activité et n'en a jamais exercé précédemment mais investit des capitaux dans des actifs en vue

d'exercer une activité autre que celle d'une Institution financière, étant entendu que cette exception ne saurait s'appliquer à l'ENF après l'expiration d'un délai de 24 mois après la date de sa constitution initiale ;

f) L'ENF n'était pas une Institution financière durant les cinq années précédentes et procède à la liquidation de ses actifs ou est en cours de restructuration afin de poursuivre ou de reprendre des transactions ou des activités qui ne sont pas celles d'une Institution financière ;

g) L'ENF se consacre principalement au financement d'Entités liées qui ne sont pas des institutions financières et à des transactions de couverture avec ou pour le compte de celles-ci et ne fournit pas de services de financement ou de couverture à des Entités qui ne sont pas des Entités liées, à condition que le groupe auquel appartiennent ces Entités liées se consacre principalement à une activité qui n'est pas celle d'une Institution financière ;

h) L'ENF remplit toutes les conditions suivantes :

- elle est établie et exploitée dans une juridiction de résidence dans sa juridiction de résidence exclusivement à des fins religieuses, caritatives, scientifiques, artistiques, culturelles, sportives ou éducatives ; ou est établie et exploitée dans sa juridiction de résidence et elle est une fédération professionnelle, une organisation patronale, une chambre de commerce, une organisation syndicale, agricole ou horticole, civique ou un organisme dont l'objet exclusif est de promouvoir le bien-être social ;
- elle est exonérée d'impôt sur les sociétés dans une juridiction de résidence ;
- elle n'a aucun actionnaire ni aucun membre disposant d'un droit de propriété ou de jouissance sur ses recettes ou ses actifs ;
- le droit applicable dans une juridiction de résidence de l'ENF ou les documents constitutifs de celle-ci excluent que les recettes ou les actifs de l'ENF soient distribués à des personnes physiques ou des organismes à but lucratif ou utilisés à leur bénéfice, à moins que cette utilisation ne soit en relation avec les activités caritatives de l'ENF ou n'intervienne à titre de rémunération raisonnable pour services prestés ou à titre de paiement, à leur juste valeur marchande, pour les biens acquis par l'entité ; et
- le droit applicable dans une juridiction de résidence de l'ENF ou les documents constitutifs de celle-ci imposent que, lors de la liquidation ou de la dissolution de l'ENF, tous ses actifs soient distribués à une Entité publique ou à une autre organisation à but non lucratif ou soient dévolus au gouvernement de l'Etat de résidence ou d'une juridiction de résidence de l'ENF ou à l'une de ses subdivisions politiques.

i) Dans le cadre spécifique de FATCA, l'ENF est constituée sur un Territoire américain et tous les propriétaires du bénéficiaire sont des résidents de ce Territoire américain et l'ENF est une « ENF exclue » telle que décrite dans la réglementation du Trésor des Etats-Unis correspondante ;

Institution Financière : L'expression « Institution financière » désigne un Établissement gérant des dépôts de titres, un Établissement de dépôt, une Entité d'investissement ou un Organisme d'assurance particulier.

1 Contrats d'assurance avec valeur de rachat, contrats de rente et bons de capitalisation.

2 Les obligations relatives à l'échange automatique d'informations relèvent de l'application de :

- la loi n° 2014-1098 du 29 septembre 2014 ratifiant l'Accord entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers (dite « Loi FATCA »),

- la directive 2014/107/UE du Conseil du 9 décembre 2014 rectifiant la directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal (dite Directive de Coopération Administrative ci-après dénommée « DAC »),

- l'accord multilatéral entre autorités compétentes pour l'échange automatique de renseignements signé le 29 octobre 2014.

3 Si le souscripteur ou le bénéficiaire n'a pas de résidence à des fins fiscales, indiquer le pays de situation de l'établissement principal où le siège de direction effective du souscripteur ou du bénéficiaire.

4 En cas de doute sur la résidence à des fins fiscales, il est vivement recommandé de consulter un conseiller fiscal.

5 Les revenus passifs s'entendent généralement des revenus tels que les dividendes, intérêts...

6 Numéro d'Identification Fiscale (NIF) ou Non Applicable (NA) en l'absence de NIF délivré par les autorités du pays de résidence fiscale.

7 Le numéro d'identification fiscale (NIF) est en général indiqué sur l'avis d'imposition ou la déclaration d'impôt.

SÉLECTION CINTO CAPI

(A9A)

CONVENTION DE DÉMEMBREMENT DE PROPRIÉTÉ

établie conformément aux conditions générales du contrat de capitalisation SÉLECTION CINTO CAPI

CAPITALISATION

ENTRE LES SOUSSIGNÉS (PERSONNES PHYSIQUES)

I - LE NU-PROPRIÉTAIRE CO-SOUSCRIPTEUR CI-APRÈS DÉNOMMÉ(E) LE SOUSCRIPTEUR NU-PROPRIÉTAIRE

Etat civil ☐ M. ☐ Mme

Nom de famille (nom de naissance) :

Nom d'usage :

Prénoms :

Adresse : Rés. Appt. Bât.

N° rue / Lieu-dit

Code postal / Commune

Pays

1^{ER} REPRÉSENTANT DU SOUSCRIPTEUR NU-PROPRIÉTAIRE

Etat civil ☐ M. ☐ Mme ☐ préposé d'une personne morale

Nom de famille (nom de naissance) :

Nom d'usage :

Prénoms :

Adresse : Rés. Appt. Bât.

N° rue / Lieu-dit

Code postal / Commune /

2^E REPRÉSENTANT du souscripteur nu-propriétaire

Etat civil ☐ M. ☐ Mme ☐ préposé d'une personne morale

Nom de famille (nom de naissance) :

Nom d'usage :

Prénoms :

Adresse : Rés. Appt. Bât.

N° rue / Lieu-dit

Code postal / Commune /

II - L'USUFRUITIER CO-SOUSCRIPTEUR CI-APRÈS DÉNOMMÉ(E) LE SOUSCRIPTEUR USUFRUITIER

Etat civil ☐ M. ☐ Mme

Nom de famille (nom de naissance) :

Nom d'usage :

Prénoms :

Adresse : Rés. Appt. Bât.

N° rue / Lieu-dit

Code postal / Commune

Pays

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIV

Il a été convenu d'utiliser la somme de euros pour souscrire le contrat de capitalisation SÉLECTION CINTO CAPI auprès de CNP Assurances, société d'assurance ayant son siège 4 place Raoul Dautry - 75716 Paris Cedex 15, à titre de subrogation réelle, les parties ayant convenu d'un commun accord d'écarter les effets de l'article 587 du Code civil pendant la durée du contrat, et pour cette somme.

Lorsque le versement de prime provient de la vente d'un bien immobilier ou mobilier démembré, il est impératif de prévoir le report du démembrement préalablement à la vente ou dans l'acte de vente.

En cas de versement d'une somme ayant pour origine un emploi : fournir tout document permettant de justifier l'origine du démembrement et des emplois successifs des sommes ainsi démembrées.

Dans tous les cas, les sommes démembrées doivent avoir été affectées au contrat de capitalisation.

La souscription à ce contrat est effectuée en co-souscription entre l'usufruitier et le nu-propiétaire.

ORIGINE DES DENIERS

Le versement de prime effectué sur le contrat visé ci-dessous appartient pour l'usufruit à l'usufruitier et pour la nue-propiété au nu-propiétaire.

Les droits respectifs de l'usufruitier et du nu-propiétaire sur cette somme ont pour origine (cocher la case et renseigner les rubriques correspondantes) :

☐ **UNE SUCCESSION**

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom : Prénom :

Demeurant à (adresse) :

Époux(se) de : ☐ Monsieur ☐ Madame

Nom : Prénom :

Demeurant à (adresse) :

décédé(e) le, ainsi qu'il résulte d'un acte de notoriété établi en date du
reçu par Maître, notaire à

Aux termes d'un acte reçu par Maître, notaire à
le, le conjoint survivant a opté pour % en usufruit.

☐ La somme qui constitue le versement de prime provient de liquidités démembrées, déposées chez Maître

☐ La somme qui constitue le versement de prime provient de la vente d'un bien immobilier, démembré entre l'usufruitier et le nu propriétaire.

Préciser la nature du bien : situé :

Code postal : Commune :

☐ La somme qui constitue le versement de prime provient de la vente d'un bien mobilier, démembré entre l'usufruitier et le nu-propiétaire. Préciser la nature du bien :

☐ **UNE DONATION**

La donation en démembrement de propriété réalisée par
donateur, au profit de, donataire, établie par Maître
par acte authentique en date du

☐ La somme qui constitue le versement de prime provient de liquidités démembrées entre l'usufruitier et le nu-propiétaire en vertu de la donation

☐ La somme qui constitue le versement de prime provient de la vente d'un bien immobilier, démembré entre l'usufruitier et le nu propriétaire.

Préciser la nature du bien : situé :

Code postal : Commune :

☐ La somme qui constitue le versement de prime provient de la vente d'un bien mobilier, démembré entre l'usufruitier et le nu-propiétaire en vertu de la donation. Préciser la nature du bien :

☐ **UN CONTRAT D'ASSURANCE VIE**

La somme qui constitue le versement de prime provient du règlement des capitaux décès du contrat n°
souscrit auprès de par

Le en vertu de la clause bénéficiaire démembrée.

AVENANT AU CONTRAT SÉLECTION CINTO CAPI

RAPPEL : si le souscripteur nu-propriétaire est mineur, il ne peut réaliser les opérations décrites ci-dessous (articles 1 à 8) qu'avec l'accord de son/ ses représentant(s).

Conformément aux conditions générales du contrat SÉLECTION CINTO CAPI et afin de ne pas porter atteinte à l'esprit des textes régissant le démembrement de propriété, les parties conviennent de préciser la portée et les modalités d'exercice des droits de l'usufruitier et du nu-propriétaire en modifiant et complétant comme suit lesdites conditions générales, pendant la durée du démembrement :

ARTICLE 1 - SOUSCRIPTION ET MODALITÉS DE VERSEMENT DE PRIME

À la souscription, les co-souscripteurs choisissent conjointement le(s) mode(s) de gestion de leur contrat.

Tout versement complémentaire pourra être accepté, sous réserve que les sommes soient également démembrées entre l'usufruitier et le nu-propriétaire.

Le choix du (des) support(s) en euros et / ou des supports en unités de compte (hors mode de gestion « Gestion sous Mandat ») proposés lors de la souscription pour le versement initial de prime appartient conjointement à l'usufruitier et au nu-propriétaire.

En cas de choix du mode de gestion « Gestion sous Mandat » à la souscription ou en cours de vie du contrat, l'usufruitier et le nu-propriétaire, ainsi que le (les) représentant(s) de ce dernier le cas échéant, signent conjointement un mandat d'arbitrage dans lequel ils choisissent une orientation de gestion parmi celles proposées.

En cas de choix du mode de gestion « Gestion Libre Conseillée » à la souscription ou en cours de vie du contrat, l'usufruitier et le nu-propriétaire ainsi que les représentant(s) de ce dernier le cas échéant, signeront conjointement les conventions associées à ce mode de gestion.

L'attention de l'usufruitier et du nu-propriétaire est attirée sur le fait que pour les supports en unités de compte, les montants investis ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

ARTICLE 2 - INFORMATION DES CO-SOUSCRIPTEURS

Des conditions particulières seront envoyées aux co-souscripteurs.

Un relevé d'opération sera adressé aux co-souscripteurs après chaque rachat et chaque arbitrage effectué à l'initiative des co-souscripteurs.

Un exemplaire du bulletin de situation annuel sera adressé aux co-souscripteurs.

ARTICLE 3 - RACHATS

La demande de rachat partiel ou total doit être effectuée selon les modalités définies dans les conditions générales du contrat SÉLECTION CINTO CAPI, sauf dérogations prévues ci-après.

RACHAT PARTIEL

Le co-souscripteur nu-propriétaire ne peut demander sous sa seule signature le rachat partiel du contrat afin de ne pas nuire à l'assiette de l'usufruit.

Le co-souscripteur usufruitier pourra demander sous sa seule signature le rachat partiel du contrat, dans la limite des fruits du contrat définis comme la différence entre la valeur de rachat à la date de réception de la demande et la somme des versements de primes investie nette de frais sur versement figurant dans les conditions particulières, diminué des éventuelles sommes dues au titre des avances en cours.

Les demandes de rachat partiel ayant pour effet de dépasser cette limite devront être signées conjointement par les co-souscripteurs. Si de tels rachats sont effectués, leur montant sera déduit de la somme des versements de primes investie nette de frais sur versement pour le calcul ultérieur des fruits du contrat.

Le produit du rachat sera versé à l'usufruitier qui devra procéder au paiement par lui-même de l'impôt sur le revenu par intégration dans sa déclaration de revenus.

Après le décès de l'usufruitier, le rachat partiel pourra être effectué sur demande du seul nu-propriétaire devenu souscripteur unique.

En conséquence, il supportera seul la fiscalité éventuellement due.

RACHAT TOTAL

La demande de rachat total devra être signée conjointement par les co-souscripteurs.

Le produit d'un tel rachat sera payé à l'usufruitier qui devra procéder, après paiement par lui-même de l'impôt sur le revenu par intégration dans sa déclaration de revenus, à la ventilation des sommes rachetées entre lui-même et le nu-propriétaire selon une répartition à convenir entre eux. Le rachat total met fin au contrat. Toutes les garanties du contrat cessent à cette même date.

Après le décès de l'usufruitier, le rachat total pourra être effectué sur demande du seul nu-propriétaire devenu souscripteur unique.

En conséquence, il supportera seul la fiscalité éventuellement due.

ARTICLE 4 - AVANCES

Le souscripteur usufruitier pourra demander sous sa seule signature des avances dans la limite des fruits du contrat tels que définis à l'article 3 « Rachats » de la présente convention. La signature conjointe des deux co-souscripteurs sera nécessaire pour toute avance d'un montant supérieur. Après le décès de l'usufruitier, les avances, quel que soit leur montant, pourront être effectuées sur demande du seul nu-propriétaire devenu souscripteur unique.

Ces avances s'effectuent aux conditions indiquées dans le règlement général des avances en vigueur au moment de la demande.

ARTICLE 5 - NANTISSEMENT

Le co-souscripteur usufruitier et le co-souscripteur nu-propriétaire pourront, d'un commun accord, nantir le contrat.

ARTICLE 6 - MODALITÉS D'ARBITRAGE ENTRE LES DIFFÉRENTS SUPPORTS EN EUROS OU EN UNITÉS DE COMPTE

L'usufruitier et le nu-propriétaire peuvent procéder conjointement à des arbitrages lorsqu'ils sont autorisés entre les différents supports disponibles au titre du contrat sous réserve des dispositions des conditions générales du contrat SÉLECTION CINTO CAPI.

Après le décès de l'usufruitier, l'arbitrage autorisé pourra être effectué sur demande du seul nu-propriétaire devenu unique souscripteur.

ARTICLE 7 - MODIFICATION DU CONTRAT

Tout avenant au contrat, toute opération relative aux options se feront sous la signature conjointe de l'usufruitier et du nu-propiétaire.

Après le décès de l'usufruitier, ces opérations pourront être effectuées par le seul nu-propiétaire devenu unique souscripteur.

Les parties reconnaissent avoir été informées des conséquences fiscales et juridiques de leur choix notamment quant aux droits de l'usufruitier en cas de décès du nu-propiétaire.

Un exemplaire signé de ce document sera remis à CNP Assurances pour valoir exécution des volontés des deux parties. La présente convention fait partie intégrante du contrat, et ses dispositions en conditionnent le fonctionnement. Elle prend effet à la date de conclusion du contrat telle que définie dans les conditions générales du contrat SÉLECTION CINTO CAPI.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » modifiée, la collecte des données à caractère personnel est nécessaire pour la gestion du contrat de capitalisation par CNP Assurances ou NATIXIS WEALTH MANAGEMENT.

Les traitements mis en œuvre ont pour finalité : la passation, la gestion et l'exécution des contrats de capitalisation ; l'élaboration des statistiques et études actuarielles ; l'exercice des recours et la gestion des réclamations et contentieux ; l'exécution des dispositions légales, réglementaires et administratives en vigueur notamment la lutte anti-blanchiment, contre le financement du terrorisme et contre la fraude ; les opérations relatives à la gestion des clients et à la prospection commerciale ; les statistiques commerciales ; l'amélioration du service au client permettant de proposer des produits ou services réduisant la sinistralité, d'offrir un contrat ou une prestation complémentaire ; la gestion des avis des personnes sur les produits et services.

Les destinataires de ces données personnelles, sont, dans le strict cadre des finalités énoncées ci-dessus : les personnels dûment habilités de CNP Assurances ou NATIXIS WEALTH MANAGEMENT, de leurs prestataires, partenaires, sous-traitants, réassureurs respectifs et, s'il y a lieu, les organismes sociaux des personnes impliquées, les intermédiaires d'assurance, ainsi que les personnes intéressées au contrat.

Les données du souscripteur seront conservées durant toute la vie du contrat, jusqu'à expiration à la fois des délais de prescription légaux et des délais prévus par les différentes obligations de conservation imposées par la réglementation (<http://www.cnp.fr/Particulier/Information-reglementee>).

Le souscripteur dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de ses données personnelles. Lorsqu'un consentement est nécessaire au traitement. Le souscripteur dispose du droit de le retirer.

Sous certaines conditions réglementaires, Le souscripteur dispose du droit de demander la limitation du traitement ou de s'y opposer. Le souscripteur peut exercer ces différents droits en se rendant sur www.cnp.fr/particulier/deja-assure, ou en contactant directement

- le service CNP Assurances par courrier (CNP Assurances - Délégué à la Protection des Données, 4 Place Raoul Dautry, 75716 Paris Cedex 15) ou par courriel (cil@cnp.fr) ;

- NATIXIS WEALTH MANAGEMENT par courrier (115 rue Montmartre CS 21818 - 75080 Paris Cedex 02), ou par courriel (dataprotect.wealthmanagement@natixis.com)

Le souscripteur peut également demander la portabilité des données qu'il a transmises lorsqu'elles étaient nécessaires au contrat ou lorsque son consentement était requis.

Le souscripteur dispose également du droit de prévoir des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après son décès.

Les réclamations touchant à la collecte ou au traitement de ses données à caractère personnel pourront être adressées au service du Délégué à la Protection des Données, dont les coordonnées ont été précisées ci-dessus. En cas de désaccord persistant concernant ses données, le souscripteur a le droit de saisir la CNIL à l'adresse suivante : Commission Nationale Informatique et Libertés, 3 place de Fontenoy 75007 Paris, <https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil>, 01 53 73 22 22.

Fait à _____, le _____ en 4 exemplaires

Signature du souscripteur / nu propriétaire <i>« Je certifie l'exactitude des renseignements portés ci-dessus »</i>	Signature du co-souscripteur / usufruitier <i>« Je certifie l'exactitude des renseignements portés ci-dessus »</i>	Signature(s) du (des) représentant(s) du mineur ou majeur protégé <i>Signature(s) précédée(s) des nom, prénom et qualité*</i> <i>« Je certifie (nous certifions) l'exactitude des renseignements portés ci-dessus »</i>	Signature du conseiller/courtier p/o l'assureur
---	--	--	--

SÉLECTION CINTO

SÉLECTION CINTO CAPI

(A9A)

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

ASSURANCE VIE

CONTRAT INDIVIDUEL DE CAPITALISATION

	PREUVE D'IDENTITÉ	JUSTIFICATIF DE DOMICILE	FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS	JUSTIFICATIFS AFFAIRES ≥ 50 K€	AVIS DU CONSEILLER (LCB/FT)
SOUSCRIPTION	X	X	1 ^{er} €	X	X
VERSEMENT ULTÉRIEUR	X	Si le client fait état d'un changement de domicile	1 ^{er} €	X	X
RACHAT PARTIEL PARTIEL OU TOTAL	X		≥ 5 000 € (cf. p. 7 du dispositif LCB/FT)		X
AVANCE	X		1 ^{er} €		X
RENONCIATION	X		Motif (cf. sortie de fonds p. 7 du dispositif LCB/FT)		X
VIGILANCE PARTICULIÈRE	X		1 ^{er} €		X

SOUSCRIPTEUR(S)

Nom / raison sociale : Prénom :

CO-SOUSCRIPTEUR(S)

Nom : Prénom :

OPÉRATION DE VERSEMENT OU DE REMBOURSEMENT D'AVANCE

- Montant de l'opération : €
- Origine des fonds :
- Pièces justificatives jointes au dossier (*liste indicative au verso*) ☐ OUI ☐ NON
- Je certifie avoir vérifié l'origine des fonds conformément aux procédures en vigueur et les documents fournis permettent de tracer l'opération jusqu'à l'arrivée des fonds chez CNP Assurances : ☐ OUI ☐ NON
- L'opération vous paraît-elle normale et justifiée au regard de votre connaissance du client, des explications et documents recueillis ? ☐ OUI ☐ NON
- Le versement est-il en cohérence avec le patrimoine déclaré par le client (montant inférieur au patrimoine mobilier) ? ☐ OUI ☐ NON
- En cas de versements programmés, le montant vous paraît-il en adéquation avec les revenus déclarés (taux inférieur ou égal à 15 % des revenus annuels) ? ☐ OUI ☐ NON

OPÉRATION DE RACHAT TOTAL OU PARTIEL, RENONCIATION, DEMANDE D'AVANCE

- Montant de l'opération : €
- L'opération vous paraît-elle normale et justifiée au regard de votre connaissance client, des explications et documents recueillis ? ☐ OUI ☐ NON

Fait à le

Signature :

CONSEILLER

Nom et Prénom :

Contrat assuré par CNP Assurances

Siège social : 4 place Raoul Dautry - 75716 Paris Cedex 15

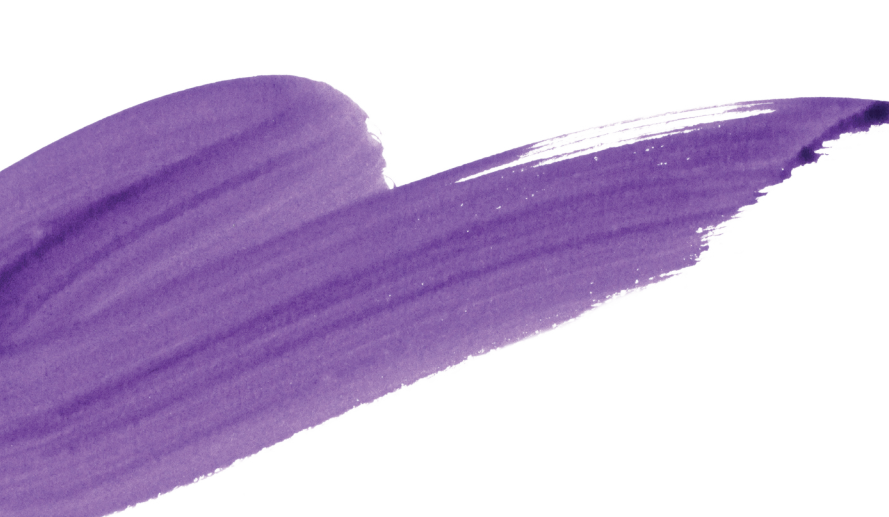
Société Anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré - 341 737 062 RCS Paris - Entreprise régie par le code des assurances - GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

Liste non exhaustive. Les justificatifs doivent être récents, moins de 12 mois établis ou en porter la mention au nom et prénom du souscripteur mentionnant un montant en rapport avec la fiche de renseignements confidentiels.

L'assureur s'autorise à demander toute pièce complémentaire jugée nécessaire à la vérification de l'origine des fonds.

ORIGINE DES FONDS	EXEMPLES DE JUSTIFICATIFS D'ORIGINE DES FONDS	INFORMATIONS
Revenus Salaires, revenus professionnels, revenus du patrimoine privé	- Dernier relevé bancaire OU - Dernier bulletin de salaire + bulletin de salaire au 31/12 de l'année précédente OU - Dernier avis d'imposition	- Montant des revenus
Epargne Le seul motif "Epargne" ne suffit pas, préciser obligatoirement l'origine	- Relevés de compte (livret, compte à terme, CEL...) - Ordre de mouvements des comptes et / ou avenant de rachat	- Le montant - La date de transfert des fonds ou de rachat - Nom de la compagnie d'assurance ou de la banque
Prime exceptionnelle	- Bulletin de salaire OU - Relevé bancaire faisant apparaître la prime - Avis de levée d'option...	- Date et montant du versement de la prime
Succession / Héritage	- Acte notarié de la succession OU - Attestation signée du notaire ou imprimé CERFA 2735 visé par le Trésor Public EN CAS DE PAIEMENT PAR CHÈQUE DU NOTAIRE, JOINDRE L'ATTESTATION EN ANNEXE 4 DU DISPOSITIF LCB-FT	- Date et montant de succession En cas d'attestation datée et signée, préciser le lien de parenté avec le donateur ou le défunt
Donation ou don manuel	- Acte de donation ET - Déclaration 2735 de don manuel (visé par le Trésor Public) OU - Imprimé cerfa 11278*16 (visé par le Trésor Public)	- Nom du donateur - Lien avec le souscripteur/adhérent - Date de la donation - Le montant - Le cachet ou le visa de l'administration fiscale
Vente d'un bien immobilier	- Attestation signée du notaire ou acte notarié EN CAS DE PAIEMENT PAR CHÈQUE DU NOTAIRE, JOINDRE L'ATTESTATION EN ANNEXE 4 DU DISPOSITIF LCB-FT	- Date de la vente - Objet de la vente - Montant de la vente - Nom de l'acquéreur
Vente de biens mobiliers (actions, obligations...)	- Acte de vente OU - Attestation signée du notaire OU attestation signée d'avocat conseil certifiant la vente.	- Date de la vente - Objet de la vente - Montant de la vente - Nom de l'acquéreur
Cas particulier des œuvres d'arts	- Facture de la vente d'oeuvre d'art, nature et modalités d'acquisition	- Date de la vente - Objet de la vente - Montant de la vente - Nom de l'acquéreur
Vente de biens mobiliers professionnels : Cession d'entreprise, participation, cessions de parts ou actions de la Société, augmentation / Réduction du capital social ...	- Acte de vente OU - Attestation signée du notaire OU attestation signée d'avocat conseil certifiant la vente - Procès-verbal d'assemblée mentionnant l'opération OU - Justificatifs fiscaux mentionnant l'opération	- Date de la vente - Objet de la vente - Montant de la vente - Nom de l'acquéreur - Sur les relevés bancaires : toute opération permettant de justifier l'origine des fonds ayant servi à alimenter l'achat des parts. - Fournir les relevés bancaires
Revenus locatifs	- Avis d'imposition mentionnant les revenus locatifs	- Relevés bancaires
Distribution de dividendes	- Procès-verbal d'assemblée mentionnant l'opération OU - Justificatifs fiscaux mentionnant l'opération	- La date - Le montant - L'opération - Le nom du bénéficiaire
Remboursement de compte courant d'associés	- Attestation signée du comptable - États financiers avec mention du compte courant d'associés ou extrait des comptes sociaux - PV d'assemblée (AG) - Document justifiant de l'origine des fonds ayant servi à alimenter le compte	- Date - Montant - Nom de la compagnie - Nom du bénéficiaire
Trésorerie d'une société	LES COMPTES / BILANS DE LA SOCIÉTÉ ET LES RELEVÉS DE COMPTES DE L'ASSOCIATION OU TOUTE AUTRE PERSONNE MORALE SONT OBLIGATOIRES Compléments selon les cas : - Procès-verbal d'assemblée mentionnant l'opération - Justificatifs fiscaux mentionnant l'opération - Attestation expert-comptable ou commissaires aux comptes	- Les liquidités, permettant de justifier l'opération d'investissement, doivent apparaître dans les derniers comptes et bilans de l'entreprise. - Lors d'une décision de réinvestissement du résultat : montant de l'investissement du résultat de l'entreprise
Investissement issu des réserves de l'entreprise	- Procès-verbal d'assemblée mentionnant l'opération de mise en réserve OU - Justificatifs fiscaux mentionnant l'opération	- Sur les relevés bancaires : toute opération permettant de justifier l'origine des fonds ayant servi à alimenter l'achat des parts.
Gain au jeu	- Copie du chèque de la Française des Jeux ou du PMU et/ou lettre adressée au gagnant	- La date - Le montant - Nom du bénéficiaire
Autres : Indemnité d'assurance / Dommages intérêts, prestations accidents...	- Lettre d'indemnisation de la compagnie ou tout autre document justifiant de l'indemnisation (exemple : jugement) OU - Attestation signée d'avocat conseil OU - Lettre de la CARPA	- La date - Le montant - Nom de la compagnie - Nom du bénéficiaire

Remarque : Lorsque l'origine des fonds ne trouve pas son explication dans la liste ci-dessus, elle doit être décrite de manière explicite et accompagnée de l'ensemble des justificatifs probants permettant l'opération d'investissement.



CAPITALISATION

SÉLECTION CINTO CAPI

AVENANT DÉCRIVANT LES CARACTÉRISTIQUES DE
LA FORMULE LIB'RT (Right Time)

AVENANT
DISPOSITIONS APPLICABLES À COMPTER DU 23 JANVIER 2020

OBJET DE L'AVENANT

OBJET DE L'AVENANT

Le contrat individuel de capitalisation propose une Formule Lib'RT dans le cadre du mode « Gestion Libre » associée à un nouveau support en euros Lib'RT.

Le présent avenant a pour objet de décrire les caractéristiques de cette Formule, ainsi que les règles applicables aux opérations effectuées sur le contrat individuel de capitalisation lorsque le souscripteur a choisi la Formule Lib'RT. Cet avenant complète et modifie certains articles des conditions générales du contrat individuel de capitalisation remises au souscripteur à la souscription, les autres dispositions des conditions générales restent inchangées.

ARTICLE 1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE LA FORMULE LIB'RT

Article 1.1 Caractéristiques de la formule LIB'RT

Dans le cadre de la Formule Lib'RT, le versement de prime initial est réparti entre le support en euros Lib'RT et le(s) support(s) en unités de compte du contrat.

La répartition entre le support en euros Lib'RT et le(s) support(s) en unités de compte est déterminée par le souscripteur lors de la souscription, selon les modalités visées à l'article 1.3 du présent avenant.

Pendant toute la durée de la Formule Lib'RT, qui correspond à la durée du contrat, l'éventuelle revalorisation annuelle affectée au support en euros Lib'RT sera comprise entre 70 % et 120 % de l'éventuelle revalorisation du support en euros prévu aux conditions générales du contrat, remises au souscripteur lors de la souscription du présent contrat, calculée selon les modalités indiquées à l'article relatif à la constitution du capital sur le support en euros. Ce pourcentage sera fonction du taux moyen annuel d'investissement sur les supports en unités de compte constaté sur le présent contrat au 31 décembre, selon les conditions indiquées à l'article 4 du présent avenant.

Dans le cadre de la Formule Lib'RT, une durée de maintien de taux d'unités de compte est déterminée, ses conditions et caractéristiques sont précisées à l'article 3 du présent avenant.

Article 1.2 – Conditions de souscription, prise d'effet et cessation de la formule

La Formule Lib'RT est accessible lors de la souscription du contrat, dans le cadre du mode « Gestion Libre ».

Le montant maximum de versement initial de prime, net de frais sur versement, affecté au support en euros Lib'RT est d'un montant maximum de 4 millions d'euros.

Le présent avenant et la Formule Lib'RT prennent effet à la date d'effet du contrat.

La Formule Lib'RT a une durée qui correspond à celle du contrat et cesse à la date de cessation du contrat.

Article 1.3 – SUPPORTS D'INVESTISSEMENT

Le versement de prime dans le cadre de la Formule Lib'RT est réparti de la façon suivante :

- [entre 0 % et 55 %] du versement initial de prime net de frais sur versement est affecté au support en euros Lib'RT dans la limite d'un montant maximum de 4 millions d'euros net de frais,
- [entre 45 % et 100 %] du versement initial de prime net de frais sur versement est affecté au(x) support(s) en unités de compte.

ARTICLE 2 DISPOSITION DÉROGATOIRE AUX CONDITIONS GÉNÉRALES PENDANT 3 MOIS À COMPTER DE LA PRISE D'EFFET DU CONTRAT RELATIVE AUX FRAIS SUR ENCOURS

FRAIS SUR ENCOURS

L'article relatif à la constitution du capital sur les supports en unités de compte et l'annexe 1 des conditions générales du contrat remises à la souscription, sont complétés et modifiés comme suit :

Les frais sur encours annuels indiqués dans le projet de contrat sont applicables aux supports en unités de compte et au support en euros pendant toute la durée du contrat.

Toutefois, par dérogation, pendant 3 mois à compter de la prise d'effet du contrat, aucuns frais sur encours ne sont prélevés sur le(s) support(s) en unités de compte investi(s) à la souscription (y compris sur le support monétaire d'attente contractuel pendant le délai d'investissement d'attente de 30 jours pour les personnes physiques).

ARTICLE 3 DISPOSITIONS DÉROGATOIRES AUX CONDITIONS GÉNÉRALES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2021 RELATIVES AUX TAUX DE SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE SUR LE CONTRAT

Article 3.1 – Versement de primes ultérieures (seulement pour les personnes physiques)

L'article relatif aux modalités de versement des primes des conditions générales du contrat remises à la souscription, est complété et modifié comme suit :

Jusqu'au 31 décembre 2021, les versements ultérieurs de prime sont autorisés dès lors que la part du versement affectée au(x) support(s) en unités de compte est supérieure ou égale à 45 % du versement, nets de frais sur versement et que la part du versement affectée au support en euros Lib'RT n'excède pas 4 millions d'euros, nets de frais sur versement.

Article 3.2 – Arbitrage à l'initiative du souscripteur

L'article relatif aux modalités d'arbitrages des conditions générales du contrat remises à la souscription, est complété et modifié comme suit :

Jusqu'au 31 décembre 2021, les arbitrages en désinvestissement depuis le(s) support(s) en unités de compte vers le(s) support(s) en euros du contrat, sont autorisés dès lors que la part du capital constitué sur les supports en unités de compte du contrat est supérieure ou égale à 45% de l'encours du contrat après les opérations d'arbitrage.

Les arbitrages en désinvestissement du support en euros vers les supports en unités de compte qui l'autorisent sont possibles sous réserve de l'accord préalable de l'assureur.

Les arbitrages en désinvestissement d'un support en unités de compte vers les supports en unités de compte qui l'autorisent sont possibles sans l'accord préalable de l'assureur.

Article 3.3 – Rachats partiels

L'article relatif aux modalités de rachats partiels des conditions générales du contrat remises à la souscription, est complété et modifié comme suit :

Jusqu'au 31 décembre 2021, les rachats partiels sont autorisés dès lors que la part du capital constitué sur les supports en unités de compte du contrat est supérieure ou égale à 45% de l'encours du contrat après les opérations de rachats partiels.

ARTICLE 4 DISPOSITIONS DÉROGATOIRES AUX CONDITIONS GÉNÉRALES PENDANT LA DURÉE DU CONTRAT SOUSCRIT AVEC LA FORMULE LIB'RT

Dans le cadre de la Formule Lib'RT, le support en euros Lib'RT se substitue au support en euros prévu aux conditions générales remises à la souscription.

Article 4.1 – Constitution du capital sur le support en euros Lib'RT

L'article relatif à la constitution du capital sur le support en euros prévu dans les conditions générales du contrat, remises à la souscription, est complété et modifié comme suit :

a) Constitution du capital sur le support en euros Lib'RT

Le capital constitué sur le support en euros Lib'RT est égal à l'ensemble des versements de primes nets de frais sur versement affectés à ce support, auquel s'ajoutent les éventuels réinvestissements autorisés par arbitrage sur ce support. Il est augmenté des éventuelles revalorisations successives brutes de frais sur encours et brutes de prélèvements sociaux.

Il est diminué des éventuels rachats partiels sur ce support, des éventuels désinvestissements par arbitrage de ce support, des prélèvements effectués au titre des frais sur encours tels que décrits au paragraphe d/ ci-dessous et des éventuels prélèvements sociaux effectués lors des inscriptions en compte.

b) Détermination de la revalorisation éventuelle des sommes investies sur le support en euros Lib'RT du présent contrat

La revalorisation au titre de la participation aux bénéfices, brute de frais sur encours, qui sera attribuée au support en euros Lib'RT, sera comprise entre 70 % et 120 % de la participation aux bénéfices du support en euros prévu dans les conditions générales du contrat. Ce pourcentage sera fonction du taux moyen annuel d'investissement sur les supports en unités de compte constaté sur le présent contrat au 31 décembre, calculé suivant les modalités décrites ci-après (voir paragraphe f/ ci-dessous).

c) Revalorisation éventuelle en cours d'année en cas d'investissement et de désinvestissement du support en euros Lib'RT

Pour les opérations d'investissement autorisées et de désinvestissement partiels effectuées dans l'exercice, l'éventuelle revalorisation brute de frais sur encours et de prélèvements sociaux du support en euros Lib'RT est appliquée prorata temporis.

En cas de rachat ou d'arbitrage avec désinvestissement total du support en euros Lib'RT, le capital ne fera l'objet d'aucune revalorisation pour l'année en cours, conformément à la règle définie à l'article relatif à la « revalorisation éventuelle en cours d'année en cas de désinvestissement total du support en euros » prévu dans les conditions générales du contrat SÉLECTION CINTO CAPI.

Au terme du contrat, le capital pourra être revalorisé prorata temporis conformément aux modalités indiquées à l'article 11.3.c) des conditions générales du contrat SÉLECTION CINTO CAPI.

d) Prélèvement des frais sur encours

Les frais sur encours du support en euros Lib'RT sont prélevés conformément aux modalités définies à l'article relatif au prélèvement des frais sur encours des conditions générales du contrat SÉLECTION CINTO CAPI.

e) Pourcentage de l'éventuelle revalorisation* annuelle du support en euros prévu aux conditions générales du contrat, attribuée au contrat individuel de capitalisation souscrit avec la Formule Lib'RT en fonction du taux moyen annuel d'investissement sur les supports en unités de compte constaté sur le contrat au 31 décembre de chaque année

TAUX MOYEN ANNUEL D'INVESTISSEMENT SUR LES SUPPORTS EN UC CONSTATÉ SUR LE CONTRAT	REVALORISATION ANNUELLE DU SUPPORT EN EUROS LIB'RT PAR RAPPORT À LA REVALORISATION ANNUELLE DU SUPPORT EN EUROS PRÉVU AUX CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONTRAT
0 % ≤ taux < 1 %	70%
1 % ≤ taux < 3 %	71%
3 % ≤ taux < 6 %	73%
6 % ≤ taux < 9 %	75%
9 % ≤ taux < 12 %	77%
12 % ≤ taux < 15 %	79%
15 % ≤ taux < 18 %	81%
18 % ≤ taux < 21 %	83%
21 % ≤ taux < 24 %	86%
24 % ≤ taux < 27 %	88%
27 % ≤ taux < 30 %	90%
30 % ≤ taux < 33 %	92%
33 % ≤ taux < 36 %	94%
36 % ≤ taux < 39 %	96%
39 % ≤ taux < 42 %	98%
42 % ≤ taux < 45 %	100%
45 % ≤ taux < 48 %	109%
48 % ≤ taux < 50 %	117%
50 % ≤ taux ≤ 100 %	120%

* brute de frais sur encours et brute de prélèvement sociaux du support en euros

f) Détermination du taux moyen annuel d'investissement sur les supports en unités de compte

À chaque fin de mois calendaire, l'assureur détermine le taux d'investissement sur les supports en unités de compte en fonction du nombre d'unités de compte détenu au dernier jour du mois, valorisé sur la base de la valeur liquidative du dernier jour de cotation du mois, rapporté à la provision mathématique du contrat. Ce calcul est effectué après le prélèvement des frais sur encours sur le support en euros Lib'RT et sur les supports en unités de compte.

À chaque 31 décembre, CNP Assurances détermine le taux moyen annuel d'investissement sur les supports en unités de compte constaté sur le contrat. Ce taux sera le résultat de la somme des taux mensuels d'investissement sur les supports en unités de compte calculés dans les conditions définies ci-dessus divisée par douze. Pour l'année de la souscription, le premier taux d'investissement sur les supports en unités de compte retenu pour établir la moyenne est celui du mois de la date d'effet du contrat et le taux moyen annuel d'investissement sur les supports en unités de compte constaté sur le contrat sera la somme des taux mensuel d'investissement sur les supports en unités de compte divisée par le nombre de mois écoulés depuis la date d'effet du contrat.

Article 4.2 – Arbitrages en désinvestissement du support en euros Lib'RT à l'initiative du souscripteur personne morale (concerne uniquement les personnes morales visés au 2) de l'article 1 de l'annexe 3 des conditions générales)

L'article 5 de l'annexe 3 relative à la souscription du contrat par une personne morale des conditions générales du contrat remises à la souscription, est complété et modifié comme suit :

Quel que soit le mode de gestion choisi, l'arbitrage depuis le support en euros Lib'RT vers les supports en unités de compte du contrat, est autorisé.

Article 4.3 – Pénalité en cas de rachat par le souscripteur personne morale (ne concerne que les personnes morales visées au 2) de l'article 1 de l'annexe 3 des conditions générales)

L'article 7 de l'annexe 3 relative à la souscription du contrat par une personne morale des conditions générales du contrat remises à la souscription, est complété et modifié comme suit :

Les rachats effectués lors des quatre premières années par le souscripteur personne morale visé au 2) de l'article 1 de

l'annexe 3 sont soumis à une pénalité de rachat appliquée au jour de la demande de rachat. Elle sera égale à 2,5 % maximum du montant total racheté sur le contrat dans la limite de la rémunération totale attribuée au contrat sur le support en euros Lib'RT au titre des douze premiers mois suivant la souscription au prorata du montant racheté.

ARTICLE 5 INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES VALEURS DE RACHAT

L'annexe 2 des conditions générales du contrat remise à la souscription pour les personnes morales est complétée et modifiée comme suit :

Les modalités de calcul des valeurs de rachat total sont les suivantes

La valeur de rachat total du contrat à la date t notée $VR_{total}(t)$ est la somme de la valeur de rachat total du support en euros Lib'RT notée $VR_{\epsilon}(t)$ et des valeurs de rachat total des différents supports en UC $_j$ notées $VR_{UC_j}(t)$

$VR_{total}(t) = VR_{\epsilon}(t) + VR_{UC_1}(t) + \dots + VR_{UC_n}(t)$ si le contrat comprend 1 support en euros Lib'RT et n supports en unités de compte.

La valeur de rachat est brute de fiscalité.

En cas de rachat total du contrat, cette valeur de rachat pourra être diminuée, le cas échéant, des avances déjà consenties et non remboursées à la date du rachat majorées des intérêts sur avance.

Valeurs de rachat total du support en euros Lib'RT

À une date t , la valeur de rachat total du support en euros Lib'RT est :

$VR_{\epsilon}(t) = \text{Épargne constituée au } 31/12/(N-1)$

+ Entrées de l'exercice

– Sorties de l'exercice

+ L'éventuelle revalorisation brute de frais de gestion sur encours constituée en cours d'exercice

– L'éventuelle pénalité de rachat

L'Épargne constituée au $31/12/(N-1)$ correspond à la valeur de la provision mathématique du support en euros Lib'RT du contrat au 31 décembre de l'exercice précédent après distribution de la revalorisation éventuelle, déduction faite des frais sur encours.

Les Entrées de l'exercice comprennent les mouvements suivants :

- la prime initiale nette de frais sur versement sur le support d'investissement exprimé en euros,
- les arbitrages d'investissement nets de frais d'arbitrage sur le support en euros Lib'RT pour tous les arbitrages concernés (libres).

Les Sorties de l'exercice comprennent les mouvements suivants :

- les rachats partiels de l'exercice sur le support d'investissement exprimé en euros bruts de fiscalité, qu'il s'agisse de rachats partiels libres ou programmés,
- les arbitrages de désinvestissement bruts de frais d'arbitrage du support d'investissement exprimé en euros pour tous les arbitrages concernés (libres),
- les prélèvements au titre des frais sur encours.

L'éventuelle revalorisation brute de frais de gestion sur encours constituée en cours d'exercice est calculée suivant les différents types de mouvements M_i sur le support d'investissement exprimé en euros, au taux prévu contractuellement.

$$Revalo(t) = \text{Épargne constituée au } 31/12/(N-1) \times \left((1 + \text{taux}(t))^{d_1(t)} - 1 \right) + M_1 \times \left((1 + \text{taux}(t))^{d_2(t)} - 1 \right) + \dots + M_p \times \left((1 + \text{taux}(t))^{d_p(t)} - 1 \right)$$

où

p est le nombre de mouvements entre le $31/12/(N-1)$ et la date de calcul t .

$d(t)$ est le nombre de jours entre le $31/12/(N-1)$ et la date de calcul t divisé par le nombre total de jours de l'exercice, $d_1(t)$ est le nombre de jours entre la date de valorisation du mouvement M_1 et la date de calcul t divisé par le nombre total de jours de l'exercice et $d_p(t)$ est le nombre de jours entre la date de valorisation du mouvement M_p et la date de calcul t divisé par le nombre total de jours de l'exercice.

Les mouvements sont positifs pour les entrées et négatifs pour les sorties.

La variable « **taux(t)** » correspond à un calcul de la valeur de rachat total en fin d'exercice après attribution de la participation aux bénéfices : le taux retenu est le taux de revalorisation annuel brut de frais de gestion propre à chaque versement et propre à chaque contrat, comprenant la participation aux bénéfices de l'exercice.

Valeur de rachat total d'un support j en UC :

À une date t , la valeur de rachat total d'un support j en unités de compte est :

$$VR_{UC_j}(t) = (Nb_{UC_j}(31/12/(N-1)) + \text{Entrées de l'exercice} - \text{Sorties de l'exercice}) \times VL_{UC_j}(t)$$

Nb_{UC_j} au $31/12/(N-1)$ correspond au nombre d'unités de compte sur le support j au 31 décembre de l'exercice précédent.

Les Entrées de l'exercice exprimées en nombre d'unités de compte comprennent les mouvements suivants :

- la prime initiale nette de frais sur versement sur le support j en unités de compte,
- les arbitrages d'investissement nets de frais d'arbitrage sur le support j en unités de compte pour les arbitrages concernés (libres),
- les dividendes ou coupons de l'exercice du support j en unités de compte.
- Les Sorties de l'exercice exprimées en nombre d'unités de compte comprennent les mouvements suivants :
- les rachats partiels de l'exercice sur le support j en unités de compte bruts de fiscalité,
- les arbitrages de désinvestissement bruts de frais d'arbitrage du support j en unités de compte pour les arbitrages concernés (libres),
- les prélèvements au titre des frais sur encours,
- pour les modes de gestion « Gestion sous Mandat » et « Gestion Libre Conseillée », les prélèvements au titre des frais de ces modes de gestion.

$VL_{UC_j}(t)$ correspond à la valeur liquidative de l'unité de compte j à la date de valeur du rachat t . Elle peut être diminuée des droits de sorties ou d'éventuelles commissions de rachat, conformément aux caractéristiques du support.

L'annexe 2 des conditions générales du contrat remise à la souscription pour les personnes physiques est complétée et modifiée comme suit :

FORMULES DE CALCUL DES VALEURS DE RACHAT

Évolution du support en euros Lib'RT :

En date t de prélèvement lié aux frais de gestion, la valeur de rachat du support euros est la suivante :

$$PM_t^{euro} = PM_{t-1}^{euro} \times (1 - \text{TauxFGE}^{euro})^{\frac{n[t-1;t]}{nb\text{ jours}}}$$

Évolution du nombre d'unités de compte du support k pendant la gratuité des frais :

En date t de prélèvement lié aux frais de gestion, le nombre d'unités de compte du support k exprimé en unités de compte est le suivant :

$$nb_t^k = nb_{t-1}^k$$

Évolution du nombre d'unités de compte du support k après la période de gratuité :

En date t de prélèvement lié aux frais de gestion, le nombre d'unités de compte du support k exprimé en unités de compte est le suivant :

$$nb_t^k = nb_{t-1}^k \times (1 - \text{TauxFGE}^{UC})^{\frac{n[t-1;t]}{nb\text{jours}}}$$

La valeur de rachat du contrat est égale à tout moment à l'épargne constituée sur chacun des supports (support en euros et supports en unités de compte) :

$$VR_t = PM_t^{\text{euro}} + \sum_{k=1}^N nb_t^k \times VL_t^k$$

Notations :

- VR_t : valeur de rachat du contrat à la date t
- PM_t^{euro} : provision mathématique du support Lib'RT en euros à la date t après prélèvement des frais de gestion
- TauxFGE^{UC} : taux de frais de gestion des unités de compte
- $\text{TauxFGE}^{\text{euro}}$: taux de frais de gestion du support en euros Lib'RT
- nb_t^k : nombre d'unités de compte détenues pour le support k en unités de compte, après éventuel prélèvement des frais de gestion
- VL_t^k : valeur liquidative du support k en unités de compte
- t : date de calcul de la valeur de rachat
- N : nombre total de supports en unités de compte
- $n[t-1;t]$: nombre de jours calendaires entre (t-1) et t
- nbjours : nombre de jours de l'année de calcul

SIMULATIONS DES VALEURS DE RACHAT AU TERME DES HUIT PREMIÈRES ANNÉES DU CONTRAT**Hypothèses retenues pour le calcul**

- Versement initial de prime brut versé sur le contrat 206,19 €
- Frais sur versement initial de prime maximum de 3,00 %
- Frais sur encours du support en euros Lib'RT et du support exprimé en unités de compte de 1 % correspondant au taux de frais sur encours annuel maximum
- Les simulations sont réalisées pour une répartition à hauteur de 50 % / 50 % du versement initial de prime net de frais sur versement entre le support en euros Lib'RT et le support en unités de compte
- Taux de revalorisation brut de l'euro : 0 %
- Le support en unités de compte est détenu par le souscripteur pendant la durée maximale d'investissement.
- Absence de frais sur encours sur le support en unités de compte les 3 premiers mois suivant la souscription

Les tableaux ci-après indiquent :

- le cumul des versements de primes bruts et nets de frais sur versements investi sur le support en unité de compte au terme de chacune des 8 premières années ;
- les valeurs de rachat du support euros ;
- les valeurs de rachat génériques exprimées en nombre d'unités de compte au terme de chacune des 8 premières années, sur la base d'un nombre générique de 100 unités de compte avec une valeur de conversion théorique d'une unité de compte pour 1 €.

Année	Somme des primes brutes versées	Somme des primes nettes versées
Souscription	206,19 €	200,00 €
1	206,19 €	200,00 €
2	206,19 €	200,00 €
3	206,19 €	200,00 €
4	206,19 €	200,00 €
5	206,19 €	200,00 €
6	206,19 €	200,00 €
7	206,19 €	200,00 €
8	206,19 €	200,00 €

ANNÉE	VALEURS DE RACHAT DU SUPPORT EN EUROS LIB'RT
Souscription	100,00 €
1	99,00 €
2	98,01 €
3	97,03 €
4	96,06 €
5	96,510 €
6	94,15 €
7	93,21 €
8	92,27 €

ANNÉE	VALEURS DE RACHAT EXPRIMÉES EN NOMBRES D'UNITÉS DE COMPTE
Souscription	100,00000
1	99,24906
2	98,252657
3	97,27400
4	96,30126
5	95,33825
6	94,38487
7	93,44102
8	92,50661

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs.

Ces valeurs ne tiennent pas compte des éventuelles opérations ultérieures (versements de primes, rachats, arbitrages).

Le prélèvement des frais sur encours annuels explique la réduction progressive du nombre minimum d'unités de compte et la baisse du support en euros Lib'RT.

La valeur de rachat d'un support en unités de compte résulte de la multiplication du nombre d'unités de compte par la valeur de l'unité de compte à la date de valorisation du rachat.

L'assureur ne peut s'engager sur la valeur des unités de compte ni sur leur nombre ; la valeur de ces unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais sujette à fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. En outre, compte tenu de la succession des supports en unités de compte, l'assureur ne peut s'engager sur le nombre d'unités de compte.

Ces valeurs de rachat sont données hors prélèvements sociaux et fiscaux.

DÉCLARATIONS DU SOUSCRIPTEUR

Par la signature du présent avenant,

Je (nous) demande (demandons) à souscrire le contrat SÉLECTION CINTO CAPI dans le cadre de la Formule Lib'RT dans les conditions énoncées dans le présent avenant.

Je reconnais, en application des articles L 132-5-2 et A 132-4 du code des assurances, avoir reçu et pris connaissance du (des) document(s) décrivant les caractéristiques du (des) support(s) en unités de compte choisi(s) ainsi que des formules de calcul et des simulations de valeurs de rachat sur les 8 premières années du contrat.

Je reconnais que conformément à la loi « Informatique et Libertés » modifiée, la collecte de mes données à caractère personnel est nécessaire pour la gestion de mon contrat de capitalisation par CNP Assurances ou par NATIXIS WEALTH MANAGEMENT.

Les traitements de ces données ont pour finalités :

- pour NATIXIS WEALTH MANAGEMENT et pour CNP Assurances : la passation, la gestion et l'exécution des contrats de capitalisation ; l'exercice des recours et la gestion des réclamations et contentieux ; l'exécution des dispositions légales, réglementaires et administratives en vigueur notamment la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption ; les statistiques commerciales ; l'amélioration du service au client permettant d'offrir un contrat ou une prestation complémentaire ; la gestion des avis des personnes sur les produits et services ;
- pour NATIXIS WEALTH MANAGEMENT : les opérations relatives à la gestion des clients et à la prospection commerciale ;
- pour CNP Assurances : l'élaboration des statistiques et études actuarielles.

Les destinataires de ces données personnelles sont dans le strict cadre des finalités énoncées ci-dessus : les personnels de CNP Assurances ou de NATIXIS WEALTH MANAGEMENT, de leurs prestataires, partenaires, sous-traitants, réassureurs respectifs et, s'il y a lieu, les organismes sociaux des personnes impliquées, les intermédiaires d'assurance, ainsi que les personnes intéressées au contrat.

Mes données seront conservées jusqu'à expiration à la fois des délais de prescription légaux et des délais prévus par les différentes obligations de conservation imposées par la réglementation (pour en savoir plus sur la protection des données : www.cnp.fr/Particulier/Information-reglementee). Je dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de retrait du consentement au traitement de mes données personnelles ainsi que du droit de demander la limitation du traitement ou de m'y opposer en contactant directement :

- NATIXIS WEALTH MANAGEMENT : par courrier (115 rue Montmartre CS 21818 - 75080 Paris Cedex 02), ou par courriel (dataprotect.wealthmanagement@natixis.com).
- CNP Assurances : par courrier (CNP Assurances - Délégué à la Protection des Données, 4 Place Raoul Dautry, 75716 Paris Cedex 15) ou par courriel (dpo@cnp.fr).

Je peux également demander la portabilité des données que j'ai transmises lorsqu'elles étaient nécessaires au contrat ou lorsque mon consentement était requis. Je dispose également du droit de prévoir des directives relatives au sort de mes données à caractère personnel après mon décès. Les réclamations touchant à la collecte ou au traitement de mes données à caractère personnel pourront être adressées au service du Délégué à la Protection des Données, dont les coordonnées ont été précisées ci-dessus. En cas de désaccord persistant concernant mes données, j'ai le droit de saisir la CNIL à l'adresse suivante : Commission Nationale Informatique et Libertés, 3 place de Fontenoy 75007 Paris, <https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil>, 01 53 73 22 22.

Fait à _____, le _____ en 4 exemplaires,

« Je certifie l'exactitude des renseignements portés ci-dessus » SIGNATURE DU SOUSCRIPTEUR PERSONNE PHYSIQUE OU DU REPRÉSENTANT DE LA PERSONNE MORALE	« Je certifie l'exactitude des renseignements portés ci-dessus » SIGNATURE DU CO-SOUSCRIPTEUR	Signature(s) précédée(s) des nom, prénom et qualité* « Je certifie (nous certifions) l'exactitude des renseignements portés ci-dessus » SIGNATURE(S) DU (DES) REPRÉSENTANT(S) DU MINEUR OU MAJEUR PROTÉGÉ	« Je certifie avoir vérifié l'origine des fonds conformément aux procédures en vigueur » SIGNATURE DU CONSEILLER Nom et prénom : _____ Signature : _____ Téléphone : _____
--	--	---	--

* Indiquer

- pour les mineurs : parents du mineur ou père ou mère ou tuteur
- pour les majeurs protégés : tuteur ou curateur ou mandataire de sauvegarde de justice ou mandataire de protection

NATIXIS WEALTH MANAGEMENT

115, rue Montmartre - CS 21818 - 75080 Paris cedex 02

tél. : +33 (0) 1 58 19 70 00

fax : +33 (0) 1 58 19 70 70

www.wealthmanagement.natixis.com

Société anonyme à conseil d'administration au capital

de 129 048 296,30 euros - 306 063 355 RCS Paris

TVA : FR 08 306 063 355 - Courtier d'assurance n° 07 006 332

Siège social : 115, rue Montmartre 75002 PARIS

CONTRAT ASSURÉ PAR CNP ASSURANCES

4 place Raoul Dautry - 75716 Paris cedex 15

SA au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré

RCS Paris 341 737 062

Entreprise régie par le Code des Assurances

GRUPE CAISSE DES DÉPÔTS